

L'ACFEO et l'éducation française des jumelles Dionne (1934-1944)

Gaétan Gervais

Volume 4, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1039360ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1039360ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société Charlevoix
Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1203-4371 (imprimé)
2371-6878 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gervais, G. (2000). L'ACFEO et l'éducation française des jumelles Dionne (1934-1944). *Cahiers Charlevoix*, 4, 179–253. <https://doi.org/10.7202/1039360ar>

Résumé de l'article

Gaétan Gervais étudie les quintuplées Dionne, « les Franco-Ontariennes les mieux connues de l'histoire », qui n'ont pourtant passionné que des auteurs de langue anglaise et qui, assez curieusement, ne figurent encore dans aucun manuel d'histoire franco-ontarienne. Son attention se concentre sur la période de la tutelle, qui commence peu après la naissance des « jumelles » en 1934 et prit fin en 1944. Établie pour empêcher une possible exploitation commerciale de la part des parents, Elzire Legros et Oliva Dionne, la tutelle a, au contraire, mis en place une véritable entreprise de malversation, à laquelle a participé le protégé du gouvernement libéral ontarien, le docteur Dafoe, qui avait réussi à évincer la famille naturelle. L'auteur observe les interventions de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (l'ACFÉO) dans cette bataille religieuse, linguistique et juridique. Il expose clairement la nature des conflits qui opposaient les parents aux « experts », pédagogues et autres profiteurs, et au gouvernement qui avait imposé la tutelle ; il révèle surtout la dimension ethnique du conflit, exprimant l'opinion qu'on n'aurait pas contraint de la sorte une famille canadienne-anglaise et protestante. Selon Gervais, le dossier des « jumelles Dionne » ne fut, dans l'optique de l'ACFÉO, qu'un autre épisode de l'histoire des luttes historiques des Franco-Ontariens pour le contrôle de l'enseignement français et catholique.

L'ACFEO ET L'ÉDUCATION FRANÇAISE
DES JUMELLES DIONNE
(1934-1944)

Gaétan Gervais

*Département d'histoire
Université Laurentienne, Sudbury*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	181
I. L'ÉDUCATION DES JUMELLES DIONNE (1934-1938)	189
A. La question religieuse	
B. La question linguistique	
C. L'appel à l'ACFEO (février 1938)	
II. LA CRISE DE 1938 ET LES SOLUTIONS TEMPORAIRES	201
A. L'ACFEO prend le dossier en main (1938)	
B. Le gouvernement cherche un compromis	
C. L'éducation des quintuplées	
III. LA FIN DE LA BATAILLE (1939-1944)	233
A. Sur le front judiciaire	
B. L'effort de guerre	
C. Le conflit ethnique à la pouponnière	
CONCLUSION	249

L'ACFEO ET L'ÉDUCATION FRANÇAISE DES JUMELLES DIONNE (1934-1944)

INTRODUCTION

Elzire et Oliva Dionne, les parents de quintuplées nées le 28 mai 1934, menèrent une lutte de dix ans pour mettre fin à la tutelle que le gouvernement ontarien les obligea d'accepter, à peine deux mois après la naissance de leurs cinq bébés. De son côté, le gouvernement invoqua, pour justifier la mise en tutelle des cinq sœurs (Yvonne, Annette, Cécile, Émilie et Marie), son devoir d'empêcher l'exploitation commerciale des quintuplées aux mains de promoteurs sans scrupules. La famille Dionne ne cessa, pendant presque une décennie, de réclamer la réunion de la famille entière «sous un même toit». Rien, ni les appels au roi, au pape, à la presse, à l'opinion publique, ni les revendications cent fois répétées, rien n'ébranla la résolution du gouvernement ontarien.

La naissance des «jumelles Dionne¹», le 28 mai 1934, suscita une intense curiosité dans la presse nord-américaine. En bien peu de jours, des nuées de curieux, de journalistes, de touristes et de promoteurs de tout acabit fondirent sur

¹ Dans les années trente et quarante, la presse et le public utilisaient rarement le mot «quintuplées», lui préférant en général celui de «jumelles». Le présent texte utilise les deux mots indifféremment.

Corbeil, un petit village canadien-français situé à l'est du lac Nipissing, et sur l'étroite maison de campagne où vivait la famille Dionne. Jamais, auparavant, des quintuplées n'avaient vécu plus de quelques jours. Les journalistes eurent tôt fait de transformer ces bébés en autant de vedettes, dont la photo, dans les années suivantes, parut dans la presse du monde entier, alimentant l'insatiable curiosité du public pour cet événement merveilleux.

En mai 1934, la mère, Elzire Dionne (née Legros), n'était encore qu'une jeune femme de vingt-cinq ans, alors que le père, Oliva Dionne, en avait trente. Leur famille comptait déjà cinq enfants (un sixième était mort), quand survint la naissance des quintuplées. Vite débordé par les événements et à la recherche de ressources financières, ce père désormais responsable d'une famille de dix enfants avait malencontreusement signé avec un promoteur de Chicago (Ivan Spear), à peine quelques jours après leur naissance, un contrat prévoyant que les quintuplées fussent mises en montre dans cette ville, dès que leur santé le permettrait et que le médecin l'autoriserait. Oliva Dionne avait consulté et reçu l'accord de son curé, l'abbé Daniel Routhier, et du médecin Allan Roy Dafoe, certes, mais le «contrat de Chicago» souleva tant d'indignation que le père le résilia aussitôt. Le tort, hélas! était fait.

Cette mésaventure coûta beaucoup à la famille, puisque le nouveau gouvernement libéral de l'Ontario, élu en juin 1934 sous la direction de Mitch Hepburn, y trouva un prétexte commode pour mettre les quintuplées sous sa tutelle, plus exactement sous le contrôle de Dafoe. Menacés de perdre les secours de la Croix-Rouge, les services du médecin, l'équipement spécial requis par les cinq enfants souvent malades, le lait maternel fourni par des nourrices et apporté chaque jour de Toronto et de Montréal, devant tous ces dangers, les parents acceptèrent l'ordre judiciaire du 26 juillet 1934 et reconcèrent à la garde des quintuplées. La mort dans l'âme, ils signèrent les documents

nécessaires, en se consolant à l'idée que la tutelle ne durerait que deux ans. L'opinion publique et la presse applaudirent l'intervention du gouvernement, qui assurait par ses actions la protection des petites filles. Mais sept mois plus tard, en février 1935, le premier ministre Hepburn présenta, puis fit adopter par l'Assemblée législative de l'Ontario, une loi spéciale. Elle établissait, pour les quintuplées, une tutelle qui devait durer jusqu'à leur dix-huitième anniversaire. La loi fut confirmée et légèrement modifiée en 1937, puis resta en vigueur jusqu'en 1944, quand la tutelle prit fin. À compter de 1935, le père, Oliva Dionne, fut au moins nommé au conseil de tutelle, mais il refusa longtemps d'y participer.

Le gouvernement avait bien compris les avantages économiques d'une tutelle qui favorisait la mise en place d'une grande opération touristique, sous la direction des serveurs de l'État, tous libéraux en l'occurrence. De fait, entre 1935 et 1942, trois millions de visiteurs prirent le chemin de Corbeil, générant une activité économique dont l'ampleur, certaines années, dépassa les records normalement atteints par la plus grande des attractions, c'est-à-dire les chutes du Niagara. Mais ce succès commercial des quintuplées avait un prix: l'omniprésente et la persistante obsession de générer des revenus de publicité. Rapidement, des sommes considérables s'accumulèrent dans le fonds des quintuplées, une fiducie destinée à recueillir l'argent qui serait un jour remis aux jumelles. Mais ce fonds, hélas, servit aussi à payer de nombreux salaires et à couvrir toutes sortes de dépenses. Les parents crièrent à l'abus et exigèrent, en vain du reste, des explications.

Complice de l'exploitation commerciale envahissante qui se développa autour des quintuplées, le gouvernement provincial fut partie prenante, organisateur même, de la vaste opération de mise en marché qui finit par scandaliser beaucoup d'observateurs. Cette commercialisation prit diverses formes: d'abord la vente de riches commandites à

des sociétés internationales qui utilisèrent l'image des quintuplées pour faire connaître leurs produits, une activité génératrice de fortes sommes d'argent, puis la vente de publicité et de droits de reproduction de photos, enfin le tourisme, parrainé par le Bureau ontarien du tourisme, qui monta plusieurs campagnes publicitaires pour attirer à Corbeil le plus grand nombre possible de visiteurs. Le gouvernement ne renonça à cette commercialisation des quintuplées qu'en 1943, une fois disparue leur valeur publicitaire, à cause du vieillissement des fillettes et à la suite des nouvelles conditions engendrées par la guerre. À ce moment, la fiducie possédait près d'un million de dollars.

Écartée par le médecin, harcelée sans répit par les journalistes, dénigrée dans l'opinion publique, ridiculisée au cinéma, assaillie par de nombreux promoteurs, la famille Dionne se replia sur elle-même, blessée, amère, pleine de rancœur, ne cessant de revendiquer la réunion de toute la famille «sous un même toit». Contre cette réunion, le médecin Dafoe, qui détectait des microbes partout, ne cessa d'implorer les dieux de l'asepsie. Sous prétexte qu'il fallait mettre les nourrissons à l'abri des microbes, le médecin avait très tôt réussi à évincer les parents et toute la famille. Vite, Elzire et Oliva Dionne se persuadèrent que le principal auteur de leurs malheurs, c'était bien ce médecin, bénéficiaire de la complète protection du gouvernement libéral de Mitch Hepburn (1934-1943) et admiré par la presse pour avoir sauvé la vie des cinq petites sœurs.

Le médecin, qui vivait dans le village à majorité anglaise de Callander, sur les bords du lac Nipissing, à quelques kilomètres à l'ouest de Corbeil, comprenait mal le milieu canadien-français. Après vingt-cinq années dans cette région fortement francisée, Dafoe n'avait pas appris le français, ni même acquis beaucoup de sensibilité pour les questions de langue². Rapportant les propos d'Elzire Dionne,

² Les quintuplées, devenues adultes, gardaient un souvenir sympathique de

la journaliste Lillian Barker, certes très hostile à Dafoe, écrit que le médecin, le 28 mai 1934, avait parlé de la naissance de «five little French frogs³», une accusation qui fut vite niée. Vrai ou faux, l'incident montre au moins que les Dionne croyaient Dafoe capable de ce commentaire, ce qui illustre bien l'état lamentable des relations entre la famille et le médecin responsable de leurs cinq filles.

Pendant que les Dionne se disputaient avec le médecin Dafoe, pendant que le gouvernement se donnait l'absolue maîtrise sur les quintuplées, pendant que les tuteurs mettaient en marche une vaste opération commerciale, pendant, en somme, que la famille Dionne était complètement évincée, le public, lui, savait bien peu de choses de ces disputes et ne voyait, admiratif, que l'étonnante et sympathique publicité donnée au monde féérique où évoluaient les quintuplées. La presse, en général, n'avait que sympathie pour les cinq petites filles et leur médecin dévoué, mais montrait de moins bonnes dispositions envers les parents, tenus pour des ingrats, insensibles à toute l'aide que le gouvernement procurait à leurs cinq petites. L'opinion publique était bien loin d'imaginer l'aigreur des conflits qui couvaient derrière cette façade de sérénité.

En Ontario français, personne n'a jamais atteint, même de loin, la popularité mondiale accordée aux quintuplées Dionne. À l'échelle du continent, elles restent, sans aucun doute, les Franco-Ontariennes les mieux connues de l'histoire. Il est donc quelque peu surprenant de constater le peu de place qu'elles occupent dans l'histoire et dans l'imaginaire franco-ontariens.

Dafoe. Elles justifient ainsi son unilinguisme: «He spoke English, of course, because like the majority of people in the area he spoke only a few words of French», dans James Brough, *The Dionne Quintuplets' Story from birth through girlhood to womanhood*. «We were five», with Annette, Cécile, Marie and Yvonne Dionne, New-York, Simon and Shuster, 1965, p. 27.

³ Lillian Barker, *The Dionne Legend. Quintuplets in Captivity*, préface d'Oliva Dionne, Garden-City (New-York), Doubleday & Company, 1951 [c1950], p. 42.

L'histoire des quintuplées ne semble avoir intéressé que des auteurs de langue anglaise, soit américains, soit canadiens: Lillian Barker (1951), James Brough (1965), Pierre Berton (1977), John Nihmey et Stuart Foxman (1986), puis le groupe d'auteurs qui a participé au numéro spécial du *Journal of Canadian Studies* (1994-1995), enfin la toute dernière étude de Ellie Teshler (1999)⁴. De même, les deux films traitant des quintuplées (*The Dionne Years*, en 1978, et *Million Dollar Babies*, en 1994) sont l'œuvre de réalisateurs de langue anglaise.

En Ontario français, par contre, les quintuplées sont absentes des ouvrages d'histoire. Ni Robert Choquette (*L'Ontario français, historique*, 1980), ni le document publié en 1981 par le ministère de l'Éducation comme support à l'enseignement de l'histoire franco-ontarienne (*Explorations et enracinements français en Ontario, 1610-1978. Esquisse historique et ressources documentaires*) ne contiennent même une mention, à l'index, des quintuplées Dionne. Plus récemment, dans l'ouvrage collectif *Les Franco-Ontariens* (1993), qui se veut une synthèse de l'histoire de l'Ontario français, les quintuplées ne sont mentionnées, en passant, qu'une seule fois. Ce volume contient un important article de Fernand Ouellet sur la socio-économie franco-ontarienne, où les jumelles ne sont pas mentionnées⁵.

⁴ Lillian Barker, *The Dionne Legend. Quintuplets in Captivity*, préface d'Oliva Dionne, Garden-City (New-York), Doubleday & Company, 1951 [c1950], 269 p.; James Brough, *The Dionne Quintuplets' Story from birth through girlhood to womanhood. «We were five»*, with Annette, Cécile, Marie and Yvonne Dionne, New-York, Simon and Shuster, 1965, 256 p.; Pierre Berton, *The Dionne Years: a thirties melodrama*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, 232 p. (traduit en français par Pierre Pourchelle: Pierre Berton, *Les Jumelles Dionne et leur époque*, Montréal, Éditions Mirabel/CLF, [c1979], 274 p.); John Nihmey et Stuart Foxman, *Time of their lives. The Dionne Tragedy*, [Ottawa], Niva Publishing, [c1986], 222 p.; *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes* 29(4), hiver 1994-1995, numéro spécial portant sur les quintuplées Dionne; Ellie Teshler, *The Dionnes*, [Toronto], Doubleday Canada, [c1999] [ix]-324 p.

⁵ Fernand Ouellet, «L'Évolution de la présence francophone en Ontario: une

Sur l'aspect linguistique et religieux de la question des quintuplées, on ne peut citer que quelques rares articles contemporains écrits, à l'époque de la tutelle, par Émile Gervais et Hector Legros, par Arthur Joyal, par Albert Regimbal, tous membres du clergé. Un seul auteur récent, David Welch, fait exception et aborde explicitement la question des quintuplées Dionne du point de vue franco-ontarien. Ce chercheur note pertinemment que, par le passé, les Canadiens-Anglais ont dominé la discussion, «with French-Canadians being portrayed primarily as passive players simply reacting to various situations⁶». On peut voir un exemple récent de cette occultation dans l'ouvrage d'Ellie Teshler, paru en 1999, où l'ACFEO n'est jamais même nommée au complet (on l'appelle, une seule fois, «l'Association canadienne-française»), l'organisme étant présumément intégré à ce que l'auteur appelle des «lobby groups⁷». À la suite de Welch, elle met l'accent sur le rôle de la Fédération des femmes canadiennes-françaises, dont l'influence, finalement, resta secondaire. D'ailleurs, Teshler ne nomme même pas une seule fois Edmond Cloutier, pas plus que Henri Saint-Jacques, les deux ayant pourtant beaucoup fait pour mettre fin à la tutelle. C'est une indication que la question de l'éducation française des sœurs quintuplées a occupé jusqu'ici peu de place, alors que c'est

perspective économique et sociale», dans C. Jaenen, *Les Franco-Ontariens*, [Ottawa], Ontario Historical Studies Series/Presses de l'Université d'Ottawa, [c1993], pp. 127-199.

⁶ David Welch, «The Dionne Quintuplets: More Than an Ontario Showpiece — Five Franco-Ontarian Children», dans *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, 29(4), hiver 1994-1995, p. 37. Pour la version française de cet article: David Welch, «Les Jumelles Dionne: cinq petites Franco-Ontariennes dans un contexte d'exclusion sociale», dans Monique Hébert et al., *Entre le quotidien et le politique: facettes de l'histoire des femmes francophones en milieu minoritaire*, [Gloucester, Ontario], Réseau national d'action éducation femmes, [c1997], pp. 123-157.

⁷ Teshler, *op. cit.*, p. 41, écrit qu'Olivia Dionne «picked up political smarts and got help from Franco-Ontarian lobby groups that were advancing French education rights».

l'argument principal invoqué par Elzire et Oliva Dionne pour mettre fin à la tutelle.

En français, enfin, deux ouvrages récents ont traité des jumelles Dionne, mais ils n'ont pas examiné la question de la tutelle et de l'enseignement en français: l'un de Jean-Yves Soucy (*Secrets de famille*, 1995), l'autre de sœur Claire Tremblay (*Marcheuses à l'étoile*, 1999)⁸.

Encore aujourd'hui, aucune étude d'ensemble, autre que les traductions, ne raconte en français l'histoire de celles qui furent, sans aucun doute, les Franco-Ontariennes les plus illustres de l'histoire⁹.

La longue lutte des Dionne contre la tutelle prit trois formes principales: *religieuse* (pour l'éducation catholique des quintuplées et pour le respect du droit des parents), *linguistique* (pour l'enseignement en français) et *juridique* (pour forcer le médecin Allan Roy Dafoe à abandonner son emprise sur la vie de la pouponnière et à restituer certaines sommes). Mais seuls les deux premiers combats, autour de la religion et de la langue, regardent les interventions de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO).

⁸ Le premier ouvrage, rédigé en collaboration avec les trois quintuplées encore vivantes, traite de la période après 1943 (Jean-Yves Soucy, avec Annette, Cécile et Yvonne Dionne, *Secrets de famille*, [Montréal], Libre Expression, [c1995], 317 p.), alors que le second contient un chapitre sur les sœurs de l'Assomption à Corbeil: Claire Tremblay, *Marcheuses à l'étoile. Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge en Ontario*, préface de sœur Eugénie Lévesque, Nicolet, Éditions S.A.S.V., 1999, 624 p. Sœur Tremblay décrit la situation après 1941, évoquant la «dictature du père», après celle du médecin Dafoe. Voir notamment le chapitre 20, sur Corbeil, pp. 351-379, qui trace un portrait peu flatteur du père.

⁹ Le présent travail fait partie d'une étude plus complète, portant sur l'ensemble de la lutte contre la tutelle (1934-1944), *Les Jumelles Dionne et l'Ontario français (1934-1944)*, à paraître aux Éditions Prise de parole.

I. L'ÉDUCATION DES JUMELLES DIONNE (1934-1938)

A. LA QUESTION RELIGIEUSE

Au début, il y eut autour des quintuplées un tel brouhaha, causé par les urgences médicales, par l'invasion des journalistes, par l'intervention du gouvernement, par les conflits entre les parents et Dafoe, que les questions de langue et de religion semblèrent absentes des débats. La question religieuse, d'ailleurs, ne se posa jamais que fort discrètement. Ce qui inquiéta certains membres du clergé, ce fut que l'éducation catholique des jumelles dépendît de tuteurs dont quelques-uns (le ministre Croll, juif, le médecin Dafoe, protestant) n'étaient pas catholiques. La «loi Croll» de 1935 en rassura quelques-uns, puisqu'une clause de cette législation stipulait que les tuteurs nommés par le gouvernement devaient procurer aux petites filles une éducation catholique.

Les inquiétudes, à ce chapitre, portaient sur deux points: d'abord sur l'éducation catholique à donner aux quintuplées, ensuite sur le droit naturel des parents à élever eux-mêmes leurs enfants. À ces soucis s'ajoutait la crainte, exprimée par le clergé, qu'on divisât la famille en deux parties, dont une (les jumelles) ne dépendrait plus des parents. Dans leur *Mémoire*¹⁰ d'octobre 1935, signé par le père Arthur Joyal, chef du secrétariat de l'ACFEO, et par l'abbé Hector Legros, un parent d'Elzire Dionne, les auteurs déclaraient que la «loi Croll» de 1935 faisait des quintuplées des orphelines qui seraient élevées dans la richesse, vivant mieux que leurs frères et sœurs, une situation qui, un jour, diviserait la famille Dionne en deux camps rivaux. Nous connaissons aujourd'hui la valeur prophétique de ces paroles. Selon ces deux ecclésiastiques, il aurait importé d'élever tous les enfants ensemble, dans une même

¹⁰ Hector Legros et Arthur Joyal, «Mémoire sur les parents et les jumelles Dionne, rédigé en 1935 par M. l'abbé Hector Legros et le R.P. Arthur Joyal, O.M.I.», dans *North-Bay et les jumelles Dionne* (Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, «Documents historiques» 19, 1950), pp. 37-41.

famille, «sous un même toit», comme le prescrivait le droit naturel et l'enseignement de l'Église catholique. C'est aussi la ligne d'attaque que prit le mouvement féminin, puisque la Fédération des femmes canadiennes-françaises (FFCF) intervint très tôt pour soutenir Elzire Dionne et les revendications des parents, aussi pour appuyer le projet de réunir toute la famille.

L'ACFEO se manifesta au printemps de 1935, par l'entremise du directeur de son secrétariat, le père Arthur Joyal, oblat. Ce dernier prit contact avec diverses personnes pour connaître la situation religieuse qui régnait à la pouponnière. Le père Joyal entra en communication avec Leo Kervin, l'agent des Dionne, avec le député fédéral de Nipissing, Joseph-Raoul Hurtubise, et avec «l'assistante à la supérieure» des sœurs de la Sagesse. Joyal, qui cherchait alors à intéresser une communauté religieuse à la pouponnière de Corbeil, demanda aussi à voir les quintuplées, ce que les parents acceptèrent, mais, selon les termes de Kervin, «it would have to be on the quiet». Le député Hurtubise rencontra à Toronto le ministre provincial des Mines, Paul Leduc, et lui parla du «cas des bébés Dionne».

Les questions de langue et de religion, ici, se confondirent. Ainsi, on craignait alors la venue à Corbeil des «sœurs anglaises de Pembroke». Hurtubise avait expliqué au ministre David Croll «le ridicule et l'injustice d'une telle proposition». Croll promit que les jumelles auraient des gardes-malades compétentes de langue française¹¹. Le 26 avril 1935, *Le Droit* annonçait que les trois infirmières allaient bientôt être remplacées par des religieuses (on ignorait lesquelles, mais il était question des sœurs Grises d'Ottawa). En fait, ce projet d'amener des religieuses à Corbeil ne se réalisa qu'en 1941, avec l'arrivée des sœurs

¹¹ J.R. Hurtubise au père [Arthur] Joyal, s.l., 7 mai 1935, copie au Centre de recherche en civilisation canadienne-française [désormais: CRCCF], Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario [désormais: ACFO], C2/177/1.

de l'Assomption de la Sainte Vierge, de Nicolet.

Le 17 août 1935, Oliva Dionne signa une supplique qu'il adressa au Saint-Père pour lui faire connaître les malheurs qui s'abattaient sur sa famille¹². Dans sa requête au pape, écrite en français et accompagnée de coupures de presse, le père des quintuplées affirmait que le gouvernement lui avait enlevé ses enfants pour une durée de dix-huit ans et que des milliers de visiteurs, depuis juin 1935, venaient les voir comme des personnages de cirque. Le père protestait que ses enfants ne devraient pas devenir des objets de curiosité. D'ailleurs, le gouvernement ontarien lui avait proposé la construction, avec l'argent des bébés, d'une grande maison familiale, mais il avait refusé, pour éviter que toute la famille n'attirât à son tour le regard continu des curieux et des touristes.

Après ces mesures prises en 1935, le clergé semble être peu intervenu pendant trois ans. Mais après la crise provoquée par le renvoi de l'infirmière en chef, Jacqueline Noël, et de l'institutrice, Claire Tremblay, à l'hiver de 1938, la question religieuse fut à nouveau posée, cette fois par M^{gr} Joseph Hallé, vicaire apostolique d'Ontario-Nord. Le 18 mars 1938, le prélat s'adressait au père Joyal, demandant pourquoi *Le Droit* ne rappelait pas «la doctrine catholique sur les droits des parents». Serait-ce que «les rédacteurs ne sont pas assez ferrés sur le sujet?» Faudrait-il attacher un religieux à la rédaction («au moins destiné à écrire quand il s'élèverait tout à coup une question philosophique ou théologique ou canonique»)? Le journal craignait-il de déplaire au gouvernement libéral? M^{gr} Hallé, par contre, se réjouissait du travail de la FFCF: «Heureusement que la Fédération de Femmes arrive à présent pour sauver les principes. [...] Nous nous sommes tant battus pour les droits des parents avec leurs enfants!¹³».

¹² Une traduction en anglais de la supplique est reproduite au long dans Barker, *The Dionne Legend*, pp. 121-122.

¹³ [Joseph Hallé], vicaire apostolique, au «Cher Père» [Arthur Joyal], Hearst,

Dans les années qui suivirent, les interventions du clergé cessèrent, ne reprenant qu'au début des années 1940. La revue *America*, publiée par les jésuites américains, fit paraître en 1941 deux articles sur les quintuplées. Ces écrits défendaient le droit des parents à élever eux-mêmes leurs enfants. Dans la foulée de ces articles, la revue des jésuites canadiens-français, *Relation*, publiée à Montréal, fit aussi paraître des textes favorables aux parents, par les jésuites Émile Gervais, en 1941, et Albert Regimbal, en 1945. En 1950, le jésuite Lorenzo Cadieux, qui dirigeait à Sudbury la Société historique du Nouvel-Ontario, fit paraître un cahier (*North-Bay et les jumelles Dionne*) où étaient reproduits quelques textes, dont le *Mémoire* de 1935 rédigé par Joyal et Legros.

Ainsi, la critique religieuse fut mise de l'avant par divers membres du clergé: l'abbé Hector Legros, les oblats Arthur Joyal et Gustave Sauvé, les jésuites canadiens-français Émile Gervais, Albert Regimbal, J.-Papin Archambault et le jésuite américain Francis Talbot.

B. LA QUESTION LINGUISTIQUE

La question linguistique, elle, se posa avec plus de brutalité que la religieuse. Le médecin Dafoe, unilingue anglais comme les autres *experts* qui rôdaient autour de la pouponnière, voulait faire des jumelles ce qu'il appelait des *bilinguists*. La situation devenait plus pressante, à mesure qu'approchait le moment de scolariser les fillettes.

Alors que des enfants vivant en milieu familial acquéraient la parole au contact de leurs parents, de leurs frères et sœurs, de voisins et d'amis, les quintuplées, élevées en isolement à la pouponnière depuis septembre 1934, apprenaient à parler uniquement auprès des adultes qui

18 mars 1938, CRCCE, ACFO, chemise «Individus. Dionne (Jumelles)», C2/177/1.

les entouraient. À ce sujet, quelques observateurs s'inquiétaient d'une certaine lenteur dans le développement linguistique des quintuplées. Comment, alors, le conseil de tutelle allait-il assurer l'éducation des fillettes? Bien que présidé par un juge à la retraite, J.A. Valin, le conseil de tutelle, en fait, répondait aux directives du médecin des quintuplées, Allan Roy Dafoe, d'autant mieux que le père, longtemps, refusa de participer aux réunions du conseil de tutelle.

Par la suite, certains se sont demandé si les parents, le père notamment, n'avaient pas agi par opportunisme dans ce débat sur la langue d'enseignement. S'agissait-il d'une préoccupation légitime? Les difficultés d'Elzire Dionne à s'exprimer en anglais ont souvent été rapportées et sont avérées. Son anglais était médiocre et non fonctionnel. Dans le cas d'Oliva Dionne, par contre, la situation était différente, puisqu'il avait été scolarisé surtout en anglais, à l'école anglaise de Callander. D'ailleurs, il écrivait de préférence dans cette langue.

Dans le volume qu'il publia en 1965 (« *We were five* »), avec la collaboration des quatre quintuplées encore vivantes (Yvonne, Annette, Cécile et Marie), James Brough a parlé de « *Dad and the forces behind him*¹⁴ ». Ces forces occultes ne sont pas nommées, mais il ne peut évidemment s'agir que de l'ACFEO. Les quatre quintuplées, en 1965, accusaient carrément leur père d'opportunisme linguistique:

Dad always preferred English to French, and to this day [en 1965], he writes every letter in English. That is the language, too, most frequently used among our brothers and sisters. The idea that the Dionnes were exclusively a French-speaking family is a fantasy of the newspaper writers, but it received no discouragement from

¹⁴ James Brough, *The Dionne Quintuplets' Story from birth through girlhood to womanhood*. « *We were five* », with Annette, Cécile, Marie and Yvonne Dionne, New-York, Simon and Shuster, 1965, p. 89. Cet ouvrage reprend une série d'articles parus en 1963 dans la revue *McCall's*.

Dad. [...] The French-language newspapers and French-Canadian societies applauded him, over the protests of English-Canadian educators and also the motion-picture companies, who could see a problem looming when it came to any future productions. Dad won, hands down. English vanished abruptly from the nursery. We were no longer taught a word of it¹⁵.

Cette dernière phrase est sans doute une exagération, puisque les quintuplées suivirent après 1941 le programme des «écoles bilingues» de l'Ontario, où l'anglais conservait une place fort importante.

Quintland, le nom qui désignait les édifices et les diverses installations où vivaient les quintuplées, le rendez-vous des centaines de milliers de touristes venus les admirer, fut plus qu'une entreprise commerciale et touristique. L'enclos protégea aussi une grande *expérience pédagogique* qui, mise en œuvre peu de temps après la «loi Croll» de 1935, se prolongea jusqu'au printemps de 1938, au moment où le «docteur» William Blatz, pédagogue en vue, fut chassé de la pouponnière. Entre-temps, Blatz avait réuni à Toronto, fin 1937, un colloque de chercheurs. Leurs discussions, mais surtout la publication de plusieurs travaux, avaient alerté l'ACFEO¹⁶.

Blatz, un pédagogue nourri aux sources de la «pédagogie progressiste», pratiquait une science d'avant-garde. Il se vanta même de ce que les quintuplées vivaient dans un environnement contrôlé: «Happily, to date no petty consideration of individual rights has been permitted to interfere with the carrying out of this trust¹⁷.» Ce commentaire, un peu cavalier au chapitre des droits individuels des enfants, sans parler des

¹⁵ Brough, pp. 88-89.

¹⁶ Les travaux furent publiés: W.E. Blatz *et al.*, *Collected Studies on the Dionne Quintuplets*, [Toronto], University of Toronto Press (St. George's School for Child Study), «University of Toronto Child Development Series» numéros 11 à 16, octobre 1937, [viii] + pagination séparée pour chacune des six études. Reprint: New-York, Arno Press, 1975, même pagination.

¹⁷ Cité par Mariana Valverde, «Families, Private Property, and the State: The Dionnes and the Toronto Stock Derby», dans *Journal of Canadian Studies/ Revue d'études canadiennes* 29(4), hiver 1994-1995, p. 19.

droits des parents, soulève en fait la question de l'éthique en recherche. En rapport avec ce problème, d'ailleurs, l'historienne Mariana Valverde a noté que, parmi les milliers de pages générées par le conseil de tutelle, les quintuplées ne sont à peu près jamais considérées comme des personnes individuelles, sauf à des fins fiscales¹⁸.

Il existe dans les archives de l'Association canadienne-française [d'éducation] de l'Ontario (ACFEO), déposées au Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa, des documents non signés et non datés qui font l'analyse des travaux du célèbre pédagogue «progressiste». Dans un de ces documents, l'auteur anonyme affirmait que

Monsieur Blatz et ses collègues ont découvert, après avoir donné des «tests» anglais, que les jumelles Dionne étaient en retard [...]. Le remède que suggère M. Blatz pour faire disparaître cette anomalie est le suivant: enseignons-leur l'anglais, ce qui fut mis en pratique depuis trois semaines¹⁹.

Ces documents, qui circulèrent au sein de l'Association, reprochaient surtout à Blatz d'avoir utilisé des tests en anglais pour conclure «que les jumelles étaient en retard de deux ans au point de vue du langage».

Blatz, lui, en avait conclu que les quintuplées devraient étudier en anglais et apprendre surtout cette langue. À ce sujet, le père Gustave Sauv , oblat, alors professeur de psychologie expérimentale à l'Université d'Ottawa, prépara une analyse de l'article de Blatz et de son adjointe, Dorothy Millichamp, paru dans l'ouvrage *Collected Studies* (1937). Le père Sauv  mit en cause la valeur de tests administrés à des enfants de onze mois. Par contre, il précisait que l'entraînement individuel des petites

doit se poursuivre selon un rythme qui est commun à tous les enfants QUI SONT PLACÉS DANS LEUR MILIEU NATUREL [...]. Mais ce que

¹⁸ Valverde, «Families...», dans *JCS* 1994-1995, p. 20.

¹⁹ «Rapport de W.E. Blatz», anonyme, document non daté [1937], CRCCF, ACFO, C2/177/5.

nous n'admettons pas, c'est que l'on veuille ajuster des jeunes vies dans des cadres entièrement dépourvus de bases spirituelles. Les quintuplettes retireraient beaucoup plus de profit individuel et social si elles étaient placées dans leur MILIEU NORMAL; C'EST À DIRE [sic], DANS LEUR MILIEU FAMILIAL QUI EST LE CADRE NATUREL DE LEUR DÉVELOPPEMENT²⁰.

Dans une phrase qui résumait bien des objections, le père Sauvé ajoutait: «Il semble que l'on veuille faire des quintuplettes [sic] des objets d'expérience ou encore des sujets de curiosité biologique ou psychologique²¹.»

Non seulement décida-t-on à la pouponnière de n'enseigner aux petites que l'anglais, mais Dafoe ordonna à l'infirmière en chef, Jacqueline Noël, et à l'institutrice, Claire Tremblay, de parler moins souvent des parents aux petites. Dafoe reprochait en outre aux deux femmes d'avoir montré aux quintuplées à prier, à chanter et à parler en français. C'est en tout cas ce qu'elles affirmèrent par la suite, dans des attestations signées. Quand Dafoe et Blatz entreprirent leur programme pour enseigner l'anglais aux quintuplées, il devint vite clair que la langue serait enseignée non seulement par une institutrice, mais aussi par les infirmières qui passaient beaucoup de temps avec les petites. L'ACFEO, qui avait aussi compris cette situation, s'intéressa beaucoup aux compétences linguistiques des infirmières qu'on embauchait. L'Association mena ses propres enquêtes sur les candidates, laissant dans les archives plusieurs documents, non signés et non datés, énumérant les qualités et les faiblesses de celles qui demandaient un poste.

L'infirmière Jacqueline Noël avait été embauchée en septembre 1935 et avait passé l'automne à étudier les méthodes de Blatz à Toronto. En février 1936, elle devint

²⁰ Gustave Sauvé, «Article "The mental growth of the Dionne quintuplets", contenu dans le volume "Collected Studies on the Dionne quintuplets"», document non daté, CRCCE, ACFO, C2/177/5.

²¹ *Loc. cit.*

infirmière en chef, chargée d'organiser la routine quotidienne, avec ses plages de dix ou quinze minutes chacune, le tout organisé très minutieusement selon les directives de Blatz. Ainsi, elle était régulièrement en contact, par courrier, avec Blatz et avec Dorothy Millichamp. De son côté, Claire Tremblay était arrivée en 1936 et elle avait elle aussi passé plusieurs mois à Toronto à étudier les méthodes de Blatz. L'horaire détaillé établi à Corbeil suivait le modèle mis en place à la St. George's School, de Toronto. Blatz en envoya le détail à Dafoe, le 19 mai 1936, sans en informer ni Noël, ni Tremblay, disant même au médecin de mettre ce régime en place, sans en révéler l'origine, et en agissant comme si l'horaire détaillé venait de Dafoe lui-même²². Plus tard, suivant les résultats de ses tests, Blatz ordonna aux infirmières de parler anglais aux petites durant les repas.

En mars 1938, peu après le congédiement de Noël et de Tremblay, Blatz prononça une conférence à New-York, devant la Progressive Education Association. Or, selon ce pédagogue «progressiste», les parents ne représentaient qu'une culture rétrograde. Il croyait que «these children can never remain like their antecedents, plain-living denizens of the north country, close to the soil, close to their French-Canadian traditions and to the simple pleasures and occupations of their rock-strewn farms²³». Les théories du docteur Blatz ne furent pas beaucoup contestées avant que ces deux employées, Jacqueline Noël et Claire Tremblay, défendissent la mère, Elzire Dionne. C'est alors que Blatz, sans statut officiel à la pouponnière, décida avec l'accord de Dafoe de renvoyer les deux rebelles.

Dans une attestation (signée mais non datée), Claire Tremblay affirma que Blatz, avec la bénédiction de Dafoe, l'avait mise à pied avec l'explication suivante: «Miss Tremblay

²² Kari Dehli, «Fictions of the Scientific Imagination: Researching the Dionne Quintuplets», dans *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes* 29(4), hiver 1994-1995, p. 96.

²³ William Blatz, texte cité dans Kari Dehli, *op. cit.*, p. 104.

we are giving you your leave of absence because you are not sympathetic with the teaching of English to these children. You have not cooperated fully with me²⁴.» Elle avait strictement obéi à l'ordre de parler anglais durant les repas, mais Blatz trouvait que l'institutrice n'incitait pas assez les petites à utiliser l'anglais ailleurs que dans la salle à manger.

Apprenant le renvoi de Claire Tremblay, le 26 février 1938, Oliva Dionne se fâcha et tenta de faire révoquer la décision de Blatz et de Dafoe. Il ordonna aux deux femmes de rester, pendant que son avocat, Henri Saint-Jacques, demandait une enquête sur le fonds des quintuplées. Noël et Tremblay restèrent donc tout près, dans un motel, mais quand le conseil de tutelle se réunit, le 5 mars 1938, Valin et Dafoe s'opposèrent au remboursement de leurs frais de motel. La question prit des mois à se régler. Noël décrivit ainsi la famille Dionne: «Si vous voyiez ces pauvres gens ils sont bien découragés²⁵.»

Le conflit, évidemment, se préparait depuis longtemps. Les deux femmes congédiées, dans leurs attestations, ont rapporté que Dafoe leur reprochait d'avoir laissé les membres de la famille Dionne manger avec les quintuplées. Alors que Blatz leur avait ordonné de parler anglais avec les petites, Dafoe exigeait en outre que l'on enseignât des chansons anglaises aux quintuplées. Dafoe avait aussi empêché qu'on achetât un Sacré-Cœur pour les fillettes. Les deux femmes s'étaient aussi opposées à ce que les petites soient photographiées nues dans leur bain.

L'autre infirmière, Mollie O'Shaughnessey, catholique moins militante, donna une autre version des événements. Elle accusa Noël et Tremblay d'avoir appris aux petites «à éviter tous les hommes», et à haïr le médecin Dafoe, leur disant que le petit Jésus pleurerait si elles s'approchaient

²⁴ Texte assermenté de Claire Tremblay, CRCCF, ACFO, C2/177/7.

²⁵ Jacqueline Noël à E[dmund] Cloutier, s.l., s.d. [vers le 5 mars 1938], CRCCF, ACFO, C2/177/7.

du «sale docteur». Les deux femmes rendaient les petites conscientes de leur nudité, une affirmation répétée par Nora Rousselle, l'infirmière qui remplaça Tremblay. La contre-attaque de O'Shaughnessey ajoutait que les deux femmes canadiennes-françaises ne sortaient jamais, que les Dionne étaient leurs seules fréquentations, que Tremblay faisait des crises de nerf, qu'elle se sentait épiée, pleurait souvent, prétendait avoir vu le Démon dans le visage de Dafoe²⁶.

Malgré de nombreuses démarches entreprises par Oliva Dionne et par l'ACFEO, les deux employées, Noël et Tremblay, ne furent jamais réintégrées dans leurs fonctions et durent partir. Encore, Dafoe l'emportait sur les Dionne.

C. L'APPEL À L'ACFEO (FÉVRIER 1938)

À la fin de février 1938, les Dionne, outrés, se tournèrent vers l'ACFEO pour lui demander de prendre en main le dossier de l'éducation des quintuplées. Au nom de ces dernières, les parents demandaient le secours de l'Association «pour préserver leur éducation religieuse et leur instruction française²⁷». Cette phrase montre que les parents invoquaient explicitement les deux éléments «marqueurs» du nationalisme canadien-français, la langue française et la religion catholique. Ils concluaient ainsi leur plaidoyer: «Votre association a pour rôle de s'occuper des Canadiens français et nous comptons sur vous.»

²⁶ Pierre Berton, *Les Jumelles Dionne et leur époque*, traduit par Pierre Pourchelle, Montréal, Éditions Mirabel/CLF, [c1979], pp. 201-202. Cet ouvrage, paru en anglais en 1977, puis en français deux ans plus tard, donne la meilleure vue d'ensemble de la question des quintuplées Dionne. C'est la principale synthèse disponible sur le sujet. Ce travail, qui met l'accent sur le mercantilisme et sur les conflits Dafoe-Dionne, explique bien le contexte économique et politique de l'époque.

²⁷ Oliva Dionne et Elzire Dionne à Aimé Arvisais, Corbeil, 26 février 1938, CRCCF, ACFO, C2/177/7.

La lettre des parents, adressée au secrétaire général de l'ACFEO, Aimé Arvisais, lui rappelait sa visite deux ans plus tôt, en 1936. À ce moment, les parents avaient une première fois tenté d'intéresser l'organisme provincial à leur combat contre la tutelle²⁸. Depuis, le conflit opposant la famille Dionne et le médecin Dafoe n'avait fait qu'empirer. Pour comble, l'éducation des quintuplées se trouvait désormais «entre les mains du D^r William E. Blatz de Toronto et d'institutrices de l'École Saint George de Toronto. L'institutrice canadienne-française [Claire Tremblay] est sous leur contrôle.» Or le père des quintuplées, Oliva Dionne, s'opposait «à la présence du D^r Blatz et de ses institutrice[s] auprès de mes enfants». En effet, on enseignait déjà l'anglais aux cinq fillettes pour qu'elles «deviennent le plus tôt possible l'objet de l'exploitation des gens d'Hollywood».

Le jour même où les parents envoyaient cette lettre à l'ACFEO, Blatz et Dafoe congédiaient l'institutrice Claire Tremblay pour insubordination. Ces représailles, exercées sans l'accord du père, pourtant membre du conseil de tutelle, ouvrirent, après tant d'autres, une nouvelle crise entre les parents, exaspérés par leur exclusion des affaires de la tutelle, et les experts (Allan Dafoe, Alan Brown et William Blatz) qui, à différents moments, régnèrent en maîtres sur les activités de la pouponnière où vivaient les quintuplées. L'infirmière en chef, Jacqueline Noël, ayant informé Elzire et Oliva Dionne du renvoi de Tremblay, elle fut à son tour congédiée. Blatz et Dafoe reprochaient aux deux femmes, Noël et Tremblay, d'avoir pris le parti des

²⁸ À la fin de 1938, Oliva Dionne écrivait qu'il avait contacté l'ACFEO deux ans plus tôt, donc en 1936. Lillian Barker, en 1951, semble indiquer que les parents n'étaient pas satisfaits de l'ACFEO («they got a nice though noncommittal reply from the French-Canadian Society of Education[,] they cudgeled their brains as to the next move» — Barker, *The Dionne Legend...*, p. 147), mais ce commentaire reflète peut-être les relations subséquentes des Dionne avec l'ACFEO, après 1942, la chronologie des événements étant parfois vague dans l'ouvrage de Barker.

parents et d'avoir manqué de zèle dans l'enseignement de l'anglais aux petites filles.

Trois jours plus tard, le 1^{er} mars 1938, Oliva Dionne envoyait une nouvelle lettre à l'ACFEO²⁹. Tout en réitérant sa demande d'intervention, il formulait des griefs spécifiques: on élevait les quintuplées à l'américaine pour le cinéma («non pas comme des Catholiques [*sic*] et des Françaises [*sic*]»); la nouvelle institutrice, qu'il nommait «Roussel», parlait mal le français et anglicisait les petites; les parents voulaient maintenir dans leurs fonctions les demoiselles Noël et Tremblay, sympathiques à la famille Dionne; ces deux employées avaient été renvoyées sans que le père n'ait même été consulté. Ce deuxième plaidoyer du père auprès de l'ACFEO se terminait ainsi:

Je demande de nouveau à cette même association de surveiller et de s'occuper activement de leur éducation [des quintuplées], et je leur délègue par ces présentes toute mon autorité[,] tous mes droits et pouvoirs.

Cette délégation de pouvoir fut à nouveau confirmée, par télégramme, le 6 mars 1938. Dans ce dernier envoi, Oliva Dionne demandait à l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario de s'occuper de l'éducation des quintuplées, avec un droit exclusif d'embaucher l'institutrice³⁰. Oliva Dionne informa par écrit le premier ministre Mitch Hepburn et le médecin Allan Roy Dafoe de ses démarches auprès de l'ACFEO.

II. LA CRISE DE 1938 ET LES SOLUTIONS TEMPORAIRES

A. L'ACFEO PREND LE DOSSIER EN MAIN (1938)

Deux séries d'événements, à partir de 1938, changèrent le cours des choses: l'arrivée de l'ACFEO dans le dossier

²⁹ Oliva Dionne à l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, Corbeil, 1^{er} mars 1938, CRCCF, ACFO, C2/177/7.

³⁰ Télégramme d'Oliva Dionne à l'ACFEO, 6 mars 1938, CRCCF, ACFO, C2/177/7; voir aussi les copies des lettres d'Oliva Dionne au D^r Dafoe, Corbeil, 26 février 1938, et d'Oliva Dionne à M.F. Hepburn, 26 février 1938, CRCCF, ACFO, C2/177/7.

de l'éducation, d'une part, et, d'autre part, les actions judiciaires engagées par l'avocat Henri Saint-Jacques. Conjugées, ces attaques desserrèrent l'étau dans lequel Dafoe gardait la pouponnière.

Oliva et Elzire Dionne avaient enfin trouvé des alliés capables de faire évoluer une situation inchangée depuis l'été de 1934. En fin de compte, l'intervention de l'ACFEO ne fit pas fléchir le gouvernement sur la question de la tutelle: c'est la guerre et le déclin des revenus qui le forcèrent finalement à changer d'idée après 1942. Mais en attendant la fin de la tutelle, l'Association réussit à faire respecter deux principes, l'éducation catholique et l'enseignement en français des quintuplées. C'est à ce dessein que s'employa l'ACFEO, qui obtint une résolution acceptable du conflit surgi en 1938. Ce n'était pas la victoire totale tant souhaitée par les Dionne, mais c'était un premier succès après des années d'échecs.

Ce que l'ACFEO apporta au combat des Dionne, ce fut une certaine pratique des luttes scolaires, une connaissance du fonctionnement de la presse, une expérience dans l'art du lobbying, une expertise dans le domaine de l'éducation. L'Association put compter, en province, sur un réseau provincial d'associations et de chefs de file nationalistes. Aguerrie depuis sa fondation en 1910 dans les tranchées de la résistance à l'assimilation et endurcie par de nombreuses luttes scolaires, l'ACFEO ne craignait pas les combats, malgré sa préférence pour les accommodements moins tapageurs, comme elle tenta d'en découvrir dans le cas des Dionne.

Dès son entrée en scène, l'ACFEO fit sentir sa présence par des revendications agressives. Le 1^{er} mars 1938, Arvisais écrivit au premier ministre Hepburn pour l'informer qu'Oliva Dionne avait mis l'Association au courant des agissements de Blatz, qualifié de «self styled-adviser to the Guardians³¹».

³¹ Aimé Arvisais à Mitchell Hepburn, Ottawa, 1^{er} mars 1938, copie, CRCCF, ACFO, C2/1777.

La stratégie de l'ACFEO fut de réclamer que l'éducation des quintuplées relevât du ministère de l'Éducation de l'Ontario, plus particulièrement de Robert Gauthier, le fonctionnaire responsable, depuis 1937, de l'enseignement «bilingue», c'est-à-dire français, en Ontario. L'ACFEO attaqua fortement les tuteurs Dafoe et Valin, tout en cherchant à entrer en complicité avec le gouvernement. Celui-ci accepta de confier la responsabilité de l'éducation des quintuplées au ministère de l'Éducation, mais ne laissa jamais tomber Dafoe, un «ami» du premier ministre.

Pour entrer dans les bonnes grâces du gouvernement, le secrétaire de l'ACFEO, Arvisais, informa Hepburn que l'ACFEO avait par le passé évité les interventions publiques:

It is a well known fact also that sometimes, to great inconvenience to us, but we believe in the best interest of all concerned, we refrained from intervening directly or indirectly.

Cette discrétion se justifiait par la grande confiance que l'ACFEO avait dans «the high motives with which you have approached other problems of the same delicate and complex nature». Arvisais affirmait que, malgré les pressions exercées par Oliva Dionne et par diverses autres associations «under our control», l'ACFEO avait toujours préféré ne pas intervenir ouvertement.

C'est à ce moment qu'Oliva Dionne écrivit au père Joyal, le 5 mars 1938, demandant l'intervention de l'ACFEO qu'il invitait à venir faire enquête sur les *méthodes d'enseignement* utilisées pour l'éducation des jumelles. L'ACFEO, par l'entremise de son secrétaire, Aimé Arvisais, avait déjà pris contact avec le juge Valin qui répondit, aussi le 5 mars 1938, qu'il n'avait pas d'objection à laisser rendre visite aux jumelles, mais il conseillait «d'écrire à tous les gardiens» avant de choisir «une date convenable³²». Le 6 mars 1938, Aimé Arvisais envoyait un dossier au ministre

³² Oliva Dionne à Arthur Joyal et J.A. Valin à Aimé Arvisais, le 5 mars 1938, ces deux lettres se trouvant au CRCCF, ACFO, C2/177/7.

Paul Leduc, avec une menace à peine voilée: il serait dommage que l'ACFEO soit forcée de dénoncer publiquement les tuteurs Dafoe et Valin. Pour sa part, Hepburn remit les lettres envoyées par Dionne et par Arvisais au tuteur public de la province, Percy D. Wilson³³. Selon les directives du président de l'ACFEO (Paul-Émile Rochon), Arvisais avait expédié les documents pertinents, notamment les déclarations de Noël et de Tremblay.

Ne reculant en rien, Blatz et Dafoe avaient déjà nommé, pour remplacer les deux femmes congédiées, Nora Rousseau («qui parle très peu le français») et S. Ullrich («qui ne parle aucun français»). Ces nominations constituaient aux yeux d'Oliva Dionne une nouvelle provocation qu'il supporta mal. Le 6 mars 1938, il télégraphia à l'ACFEO (le texte était en anglais puisque les employés de la télégraphie à North-Bay ne connaissaient pas le français) que Blatz et Ullrich étaient des «intruders in nursery», rappelant que Noël et Tremblay avaient été renvoyées pour avoir voulu enseigner la foi catholique et la langue française³⁴.

L'ACFEO formula trois requêtes. Par la première, l'Association demandait une enquête sur le congédiement de Noël et de Tremblay et sur les compétences de la nouvelle institutrice qui avait avoué «that she has never been in a French school and is reported to speak French with a most pronounced accent and very imperfect grammar». En deuxième lieu, l'ACFEO proposait la création d'un comité, composé du père (Oliva Dionne), d'un juge du district de Nipissing (on pensait sans doute au juge J.-A.-S. Plouffe) et du directeur de l'enseignement «bilingue» au ministère ontarien de l'Éducation (Robert Gauthier). Ce groupe aurait

³³ Aimé Arvisais à Paul Leduc, Ottawa, 6 mars 1938 (copie); télégramme [de Aimé Arvisais] à Dafoe, 7 mars 1938; télégramme de Dafoe à l'ACFEO, 7 mars 1938; Hepburn à Arvisais, Toronto, 8 mars 1938, CRCCE, ACFO, C2/1777.

³⁴ Tous les documents utilisés dans ce paragraphe se trouvent au CRCCE, ACFO, C2/1777.

la responsabilité de l'éducation des quintuplées. Troisièmement, l'ACFEO cherchait à donner suite au projet de réunir toute la famille Dionne «sous un même toit», conformément à l'engagement pris en 1937, devant l'Assemblée législative, par l'ancien ministre du Bien-être, David Croll³⁵. Dans la lettre de présentation, l'ACFEO regrettait la décision du gouvernement de ne pas tenir une enquête: ne serait-il pas sage d'entendre les deux parties au conflit³⁶?

Depuis six ou huit mois, l'éducation des quintuplées avait progressivement échappé à Noël et Tremblay, pour passer «to the hands of an outside and private organization». Si l'institutrice Tremblay avait besoin d'aide, elle devrait s'adresser au ministère de l'Éducation et agir «under proper guidance». Le renvoi des deux femmes «is, to say the least, unwise and creates a situation replete with danger». L'ACFEO demandait que ces deux employées fussent maintenues dans leurs fonctions en attendant une enquête.

Dans le même document, l'ACFEO demandait s'il était juste de renvoyer mademoiselle Tremblay:

If D^r Blatz wanted Miss Tremblay to speak English only to the Quintuplets why has he not given her specific orders? And why make it such a mystery to the other guardian and father of the Quintuplets? Who would make it a crime to Miss Noël of having advised the father of Miss Tremblay's dismissal under such circumstances?

De toute évidence, ces renvois étaient arbitraires: «It looks as if ordered out of spite.» N'ayant pas donné des directives claires, comment Blatz pouvait-il se plaindre de leur non-application? En outre, Arvisais faisait remarquer à Hepburn que l'autorité de Blatz sur l'éducation des petites était contraire à la loi de tutelle de 1937, puisque «D^r Blatz and his assistants of the St. George School of Toronto are not of the religious belief of the parents». N'est-il pas mal

³⁵ Aimé Arvisais à Mitchell Hepburn, Ottawa, 6 mars 1938, copie, CRCCF, ACFO, C2/177/7.

³⁶ *Loc. cit.*

à propos que ces «French Wards of the state», les quintuplées, ne soient pas, pour leur éducation, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation?

En plus d'écrire au premier ministre Hepburn, Arvisais écrivait aussi, le même jour, au ministre des Mines, Paul Leduc, le seul ministre canadien-français du cabinet ontarien. Ce député de la région d'Ottawa était le gendre d'un ancien président de l'ACFEO, le sénateur N.-A. Belcourt. Pour sa part, Arvisais était lui-même, sans le savoir évidemment, un futur président de l'ACFEO (1959-1963), et un futur chancelier de l'Ordre de Jacques-Cartier. Arvisais transmet donc le dossier des Dionne à Leduc, brandissant toujours la menace que l'ACFEO serait peut-être obligée de dénoncer publiquement les tuteurs Dafoe et Valin.

Puis l'ACFEO rompit en visière avec Dafoe, demandant, le 7 mars 1938, la tenue d'une enquête à la pouponnière («to conduct an investigation at the Dionne nursery with a view of inquiring into the methods of teaching the said children and taking or suggesting means to further their education and instruction³⁷»). Arvisais ne tergiversait pas: l'ACFEO avait reçu d'Oliva Dionne des informations au sujet du renvoi de Tremblay et de Noël et, à moins d'obtenir satisfaction, ces informations seraient rendues publiques et remises à la presse. En outre, si Dafoe n'acceptait pas une enquête à la pouponnière et si l'ACFEO n'obtenait pas satisfaction, «we will officially request the Prime Minister to dismiss you as Guardian on the grounds stated in Dionne's message³⁸». Le médecin répondit, par télégramme, le jour même. Il était disposé à participer à une telle «conférence», ou rencontre, mais il ajoutait: «I do however resent the tone of your threatening wire received today.»

³⁷ Copie, non datée et non signée, envoyée à tous les «gardiens», ou tuteurs (Valin, Dafoe, Dionne, Wilson), [Ottawa], CRCCE, ACFO, C2/177/7.

³⁸ Transcription d'un télégramme d'Aimé Arvisais à Allan Dafoe, 7 mars 1938, CRCCE, ACFO, C2/177/7.

Pour sa part, le tuteur public de la province, Percy D. Wilson, écrivait à Valin, le 9 mars 1938, pour évoquer cette idée d'une réunion avec l'ACFEO. Enfin, une lettre de Hepburn à Arvisais, le 9 mars 1938, indiquait que le tuteur public avait mis le premier ministre au courant des dernières démarches³⁹. Le même jour, Aimé Arvisais, secrétaire de l'ACFEO, se rendait aux bureaux du journal *Le Droit* où il rencontra le directeur général, Edmond Cloutier. Arvisais lui demanda si son journal publierait un compte rendu des activités récentes à la pouponnière. Cloutier téléphona au tuteur public de la province, Percy D. Wilson, candidat libéral défait aux élections de 1934 dans Ottawa-Sud, pour s'informer du progrès des discussions destinées à trouver une solution aux conflits survenus à la pouponnière. Cloutier partit le soir même pour North-Bay afin d'y enquêter officieusement sur la situation. Il qualifia sa visite à North-Bay de «private and unofficial inquiry».

L'après-midi du 11 mars 1938, Edmond Cloutier put rencontrer les tuteurs. Le juge Valin, président du conseil de tutelle, avait invité le juge J.-A.-S. Plouffe, son voisin, à le rejoindre, mais ce dernier avait refusé, disant qu'il ne participerait à aucune réunion, ce qui serait incompatible avec ses fonctions officielles qui l'appelaient à approuver annuellement les comptes de la fiducie. Cloutier lui fit savoir que sa visite n'était pas officielle, qu'Oliva Dionne avait demandé à l'ACFEO de le représenter, qu'il dirigeait *Le Droit*, dont les positions concordaient avec celles de l'ACFEO. Plouffe finit par accepter l'invitation des trois tuteurs, à la condition que la nature de cette invitation fût consignée au procès-verbal. Finalement, Cloutier put rencontrer les tuteurs (Valin, Dafoe, Dionne), réunis à la résidence du juge Valin, en plus de Plouffe et de l'avocat H.R. Valin, venu prendre des notes.

³⁹ Tous les documents utilisés dans ce paragraphe se trouvent au CRCCE, ACFO, C2/177/7.

Dans son rapport de la réunion, Cloutier résuma les propos de Plouffe: Oliva Dionne ne semblait pas avoir d'idée précise sur la manière de diriger la pouponnière ou d'éduquer les petites. Il changeait souvent d'idée, au gré de ses dernières rencontres. Cloutier ajouta que l'ACFEO pourrait demander à Plouffe sa démission de la présidence de l'ACFEO régionale, puisque l'Association entendait désormais intervenir dans le dossier des jumelles⁴⁰. Il fut aussi question de Blatz, que personne, hormis Dafoe, n'avait autorisé à se mêler de l'éducation des petites. On ne savait pas trop quel était le statut de ce pédagogue, mais on pensait qu'il avait d'abord été introduit à la pouponnière par Croll qui l'aurait peut-être autorisé à s'occuper de l'éducation des quintuplées. Mais Croll avait quitté son poste et emporté avec lui des papiers du conseil de tutelle. À propos de Blatz, l'ACFEO s'opposa à la présence même de ce catholique non pratiquant dans la pouponnière. Blatz ne parlant pas le français, Plouffe déclara que ce pédagogue torontois «was utterly incompetent to supervise the education and instruction of the Quints». Après avoir toléré la présence de Blatz, après lui avoir même permis de renvoyer Tremblay et Noël, les tuteurs étaient désormais prêts à confier l'éducation des quintuplées au ministère de l'Éducation. Par conséquent, le départ de Blatz fut décidé. On convint aussi que toute la famille devrait loger «sous un même toit», mais sans préciser la date de cet événement tant attendu par les parents.

Le départ de Blatz, toutefois, ne supposait pas le retour de Noël et de Tremblay. Sur les deux cas de renvoi, Dionne restait intraitable et exigeait le retour des deux femmes.

⁴⁰ Edmond Cloutier, «To Mr. P.D. Wilson, Official Guardian, Toronto — Report of the Meeting with the Guardians of the Dionne Quintuplets, March 11th, 1938», 9 pages dactylographiées, CRCCF, ACFO, C2/177/7. Une autre copie de ce rapport a été envoyée à P.D. Wilson, transmise à Hepburn avec une lettre datée du 12 mars 1938, Archives publiques de l'Ontario, Fonds du cabinet du premier ministre, RG 3-10-0-818, boîte 288 (File: Dionne Quintuplets, Private 1938).

Dafoe, lui, avait informé Hepburn qu'il démissionnerait si l'une ou l'autre revenait à la pouponnière⁴¹. De son côté, l'Association exigeait que l'éducation des jumelles relevât de personnes parlant le français et de religion catholique. Pour sa part, Dafoe refusait même d'en discuter. Dionne répondait que lui aussi était tuteur et qu'il n'avait pas été consulté sur ces renvois. Valin, comme d'habitude, appuya Dafoe.

Le juge Plouffe, président de la section régionale de l'ACFEO, énonça les principes pédagogiques qui circulaient dans le monde franco-ontarien de l'éducation:

he had strong views on the pedagogy applicable to the Quints. According to him, bilingualism can only be encouraged at an early age, when there is necessity for a child to learn a second language in order to acquire instruction to enable him to earn a living, but children whose future is insured as in this case, must first be brought up, educated and instructed in their own maternal tongue [...]. Then the secondary language can be gradually introduced without danger of harming their mental growth [...].

Le médecin s'inquiétait de son propre sort, puisque «Dr Dafoe insisted that the girls should learn that language [l'anglais] so that he may speak with them». À la blague, Plouffe suggéra que Dafoe apprenne le français. Valin, dont l'ACFEO releva plus d'une fois les déficiences en français, opina aussi que les quintuplées devaient apprendre l'anglais «to fill their movie contracts». On parlait d'enseigner l'anglais pour le cinéma, sans qu'on sût trop bien quels contrats, au juste, l'ancien ministre du Bien-être, David Croll, avait pu conclure avant de partir, en 1937, avec une partie des documents du conseil de tutelle. Pour le moins, on savait qu'il avait signé une première entente en novembre 1935 avec Fox Films, pour un film, et un deuxième contrat le 7 mai 1936, encore avec Fox, pour trois autres films. Cloutier demanda qu'on ne signe plus de contrats de films et qu'on cesse de montrer les petites au public. Bref,

⁴¹ Berton, p. 200.

Cloutier demanda «that the family should be reunited, that no other movie contract should be signed and that the display of the children to the public should be stopped». Oliva Dionne, qui participa à une partie des discussions, parla en faveur de la réunion de toute la famille.

Cloutier conclut la rencontre officieuse du 11 mars en affirmant que, s'il y avait entente entre les parties, on pourrait éviter que la presse ne fît du bruit à ce sujet. Le résumé de la rencontre fut envoyé à Hepburn, au ministre Paul Leduc, à Percy D. Wilson, au curé J.E. Cholette et à l'ACFEO provinciale⁴². Le 12 mars, Cloutier écrivait à Paul Leduc «qu'il y a moyen d'en arriver à une solution» :

Tu verras par ce rapport que Dionne n'a pas complètement tort. D'un autre côté, je crois que le D^r Dafoe exagère son importance et son rôle. Quant au Juge Valin, il est animé des meilleures intentions du monde mais n'a pas nos scrupules sur les moyens à prendre pour sauvegarder la religion et la langue de ces enfants⁴³.

Leduc, après avoir informé Gordon Conant, le procureur général de la province, répondit que l'on ne connaissait pas le motif du renvoi, mais que «Dafoe m'en a fait part à titre ultra confidentiel et, si ce qu'il me dit est vrai, son action était parfaitement justifiable. Il a eu tort d'attendre trop longtemps, et surtout de faire opérer ces renvois par Blatz⁴⁴.»

Le réseau de l'ACFEO se mit en marche et divers groupes réclamèrent la fin de la tutelle. Ainsi, le 12 mars, divers organismes de Verner (le Cercle des jeunes agriculteurs, l'A.C.J.C., la Fédération des femmes canadiennes-françaises, la Société Saint-Jean-Baptiste) envoyèrent un télégramme à Paul Leduc (télégramme daté de Verner, le 12 mars 1938)

⁴² Edmond Cloutier, «To Mr. P.D. Wilson, Official Guardian, Toronto — Report of the Meeting with the Guardians of the Dionne Quintuplets, March 11th, 1938», 9 pages, CRCCE, ACFO, C2/177/7.

⁴³ Edmond Cloutier à Paul Leduc, Ottawa, 12 mars 1938, copie, CRCCE, ACFO, C2/177/7.

⁴⁴ Paul Leduc à Edmond [Cloutier], Toronto, 15 mars 1938, CRCCE, ACFO, C2/177/7.

demandant l'intervention de l'ACFEO dans le dossier de l'éducation des jumelles⁴⁵. L'ACFEO provinciale sollicita aussi l'appui du juge J.A.-S. Plouffe, président régional de l'ACFEO, mais celui-ci répondit, en anglais (il n'y avait toujours pas de sténographe français à North-Bay), qu'il ne pouvait s'occuper de la cause des Dionne⁴⁶.

Les rumeurs concernant le départ imminent de Blatz se répandirent très vite, les journaux en faisant état dès le 13 mars 1938. La presse rapportait encore que le nouveau responsable de l'éducation des quintuplées serait désormais le sous-ministre ontarien de l'Éducation, Duncan McArthur. L'élimination de Blatz, toutefois, ne fut pas aussi complète qu'on pourrait le penser. Près de deux ans plus tard, en décembre 1939, Oliva Dionne écrivait à l'ACFEO:

This is to let you know that D^r Blatz with two of his nurses were in with the Quints — yesterday Dec. 5th.

I always taught that D^r Blatz had been put out for ever. What can you make out of this?

Aimé Arvisais demanda à Dionne de l'informer de toute visite de Blatz à la pouponnière, surtout s'il y restait pour un certain temps⁴⁷. Entre-temps, au printemps de 1938, il fut à nouveau question de faire venir des religieuses pour s'occuper des petites filles.

Lors de la réunion de son exécutif, le 19 mars 1938, l'ACFEO définit certains objectifs: réunir la famille, permettre à Daniel et à Pauline Dionne de faire leurs études en compagnie des quintuplées, recruter une infirmière et une institutrice compétentes pour donner un enseignement français et catholique (ce qui impliquait le remplacement de l'infirmière Louise Corriveau et de Mollie O'Shaughnessey),

⁴⁵ Télégramme des groupes de Verner à Leduc, Verner, 12 mars 1938, CRCCE, ACFO, C2/177/7.

⁴⁶ J.-A.-S. Plouffe à Aimé Arvisais, North-Bay, 17 mars 1938, CRCCE, ACFO, C2/177/7.

⁴⁷ Oliva Dionne à l'ACFEO, Callander, 6 décembre 1939; Aimé Arvisais à Oliva Dionne, Ottawa, 7 décembre 1939, CRCCE, ACFO, C2/178/4.

replacer la pouponnière sous les ordres de l'institutrice comme auparavant, tout faire pour que se réalisent ces recommandations⁴⁸.

Le gouvernement envoya le tuteur public de la province, Percy D. Wilson, pour effectuer une enquête-maison. L'ACFEO demanda de nouveau à Edmond Cloutier de la représenter. Le secrétaire de l'ACFEO, Aimé Arvisais, lui donna une longue lettre d'instructions, élaborant sur les politiques de l'Association sur divers sujets. Ce document exprime parfaitement la position de l'Association⁴⁹.

Cloutier devait mettre de l'avant les droits des parents en matière d'éducation et de religion, insister pour que le contrôle sur l'enseignement de la langue et de la religion revienne à des personnes utilisant cette langue et pratiquant cette religion, s'opposer à la présence de Blatz et de ses assistants. Les personnes chargées de l'enseignement de la langue ne devaient pas être françaises de nom seulement, mais posséder une bonne formation en français, puisque les parents s'opposaient à l'enseignement de l'anglais avant l'âge scolaire et que l'enseignement simultané de deux langues nuirait au développement des quintuplées. Dans le même esprit, Cloutier reçut aussi instruction de revendiquer la réunion de toute la famille, au plus tard en septembre 1938. Il devait également protester contre le renvoi de Claire Tremblay et blâmer le comportement de Blatz qui avait agi sans la permission de deux des trois tuteurs, injustement et sans motifs valables. Aimé Arvisais remit aussi à Cloutier la déclaration de Jacqueline Noël, pour qu'il la dépose devant les tuteurs.

En outre, Cloutier devait réclamer, au nom de l'ACFEO, une enquête sur la compétence linguistique de Nora

⁴⁸ Comité exécutif de l'ACFEO, 19 mars 1938, CRCCF, ACFO, C2/178/4.

⁴⁹ Cette lettre, dont il subsiste dans les papiers de l'ACFEO une traduction anglaise, résume la position de l'Association: Aimé Arvisais à Edmond Cloutier, Ottawa, 24 mars 1938 [traduction en anglais], 4 pages, CRCCF, ACFO, C2/177/7.

Rousselle, qui, au grand étonnement de l'ACFEO, ne possédait aucun diplôme en français. L'ACFEO s'opposait, comme les parents, à la participation des quintuplées à des films. Dans le même esprit, l'ACFEO demandait que les périodes de mise en montre des petites soit raccourcies, et éventuellement éliminées. Pour plus de clarté sur son rôle dans l'éducation des quintuplées, l'ACFEO demandait que les tuteurs n'aient plus rien à dire en matière d'éducation, question qui serait désormais du ressort du directeur de l'enseignement «bilingue» au ministère de l'Éducation (Robert Gauthier) ou de l'inspecteur local des écoles séparées, agissant de concert avec le père, Oliva Dionne.

Selon les instructions données à Cloutier, il était anormal qu'Allan Roy Dafoe fût tuteur, puisqu'il n'était ni de langue française ni de religion catholique. L'ACFEO réclamait donc son départ, bien qu'il pût rester comme médecin, si tel était le désir du père et des tuteurs. L'ACFEO demandait en outre un examen médical des quintuplées, par un médecin indépendant, qui, lui, pourrait vérifier quelles conséquences les activités cinématographiques avaient sur la santé des cinq enfants. Sur ces questions de santé, Dafoe n'avait aucune crédibilité, puisqu'il était personnellement lié par contrat aux sociétés de cinéma.

Une autre affaire urgente pressait Dafoe. Le promoteur Ivan Spear, de Chicago, avait entamé contre Dafoe une action judiciaire aux États-Unis pour bris de contrat, à la suite de l'annulation du «contrat de Chicago» en mai 1934. Le procès devait se dérouler à Chicago au début de mai 1938 et Dafoe espérait que toutes les querelles autour de la pouponnière seraient alors réglées pour ne pas nuire à sa défense. Une autre occasion de conflit pouvait surgir au moment de l'approbation, par la Cour, des comptes de la fiducie. Déjà, l'avocat d'Oliva Dionne posait des questions qui pouvaient s'avérer gênantes. Par conséquent, il y avait danger que toutes ces disputes n'éclatassent au grand jour.

Edmond Cloutier devait donc s'appliquer à trouver une solution acceptable tant à Dionne qu'à Dafoe. C'est là, sans doute, que le menace de l'ACFEO de placer tout ce dossier sur la place publique pesait le plus lourdement.

B. LE GOUVERNEMENT CHERCHE UN COMPROMIS

Celui qui parla au nom de l'ACFEO, dans le dossier des «jumelles Dionne», fut Edmond Cloutier (1893-1977). Ce diplômé de l'Université d'Ottawa fit carrière dans le journalisme, au journal *Le Droit*, où il fut successivement journaliste (1918), puis éditorialiste (1919-1921), avant d'en devenir le directeur général (1932-1940). Entre 1920 et 1927, Cloutier avait occupé le poste de secrétaire de l'ACFEO. Après sa carrière au *Droit*, Cloutier fut nommé Imprimeur du Roi pour le Canada, poste qu'il occupa de 1940 à 1967. À la fin des années trente, Cloutier était aussi vice-président de l'ACFEO et bien branché sur le parti libéral. Cet homme d'affaires, très engagé dans la communauté franco-ontarienne, préférait procéder discrètement, en utilisant la filière politique dont il connaissait le secret. Dans le conflit qui agitait la pouponnière Dionne, il chercha l'entente avec Mitch Hepburn, le premier ministre ontarien, et avec Gordon Conant, le procureur général de la province. Ainsi, Cloutier rencontra secrètement Conant à Ottawa, le 26 avril 1938, et, pendant leur rencontre de deux heures, lui fit une série de propositions que Conant se chargea de soumettre à Hepburn dès le lendemain matin.

Dans une lettre adressée à «Mon cher», sans doute Arvisais, Cloutier rapporta que Conant était «très bien disposé et il a fait tout en son pouvoir pour trouver une solution». Dans cette lettre, Cloutier révélait le détail des propositions faites au gouvernement pour sortir de la crise à la pouponnière Dionne. Comme il s'agissait de pourparlers, Cloutier demandait à son interlocuteur de donner sa caution au projet de compromis en cours de négociation, puisqu'il fallait du

«give and take», selon ses propres mots. Cloutier écrivait ensuite: «Tout d'abord je dois te dire que le "screen" tient bon et que la discussion a été "amicale" et à fond.» Cloutier espérait défendre les propositions suivantes: que Dafoe devienne le médecin des quintuplées et cesse d'être tuteur; que le juge Valin démissionne; que le conseil de tutelle se compose de Plouffe, de Munro (le gérant de *Quintland*) et de Dionne; que le ministère de l'Éducation forme un comité, composé de Robert Gauthier et de H.E. Amoss, deux de ses fonctionnaires, pour conseiller les parents sur l'embauche des institutrices; que Dafoe recommande l'embauche des infirmières, mais que les tuteurs puissent accepter ou rejeter ces recommandations; qu'on ne fasse pas éclater de scandale lors de l'approbation des comptes; que Dionne n'assiste pas, à Chicago, au procès intenté par Spear contre Dafoe, le 4 mai. Cloutier demanda aussi à son correspondant de ne pas parler de cette rencontre avec Oliva Dionne, ajoutant: «Je ne suis pas supposé avoir communiqué avec vous⁵⁰.»

À la fin d'avril 1938, Hepburn conclut naturellement qu'une enquête publique sur cette affaire ne serait pas nécessaire. Après son enquête interne, Wilson, dans un long rapport aux tuteurs, le 9 mai 1938, fit une série de recommandations. Le tuteur public se disait disposé à mettre en œuvre certaines des recommandations venant de l'ACFEO, afin de mettre un terme aux conflits et ainsi atteindre «the principal object of the Guardianship, namely, the welfare and health of the quintuplets and the protection of their natural rights». Selon le tuteur public, il revenait aux «active guardians» (Valin, Dafoe et Dionne) de s'occuper de la tutelle, comme par le passé. Wilson recommandait qu'à l'avenir, Oliva Dionne fût consulté et son accord obtenu «if possible, in respect of all dismissals and appointments, and generally regarding all matters affecting the quintuplets».

⁵⁰ E[dmond] C[loutier] à «Mon cher», Ottawa, 26 avril 1938, copie, CRCCF, ACFO, C2/177/8.

Wilson souhaitait aussi que Dionne, à l'avenir, participât aux réunions du conseil de tutelle. Avec l'accord du procureur général et du gouvernement, Wilson recommanda aux tuteurs de prendre les décisions suivantes⁵¹: 1° — que l'éducation des enfants soit prise en main par le ministère de l'Éducation, sous l'autorité du responsable de l'enseignement en français (il décidera du sort de Rousselle); 2° — que le ministère coopère avec les parents pour procurer à tous les enfants de la famille Dionne les mêmes avantages éducatifs (aux frais du fonds des quintuplées); 3° — que les tuteurs examinent la possibilité d'accroître le 100 \$ versé mensuellement à Oliva Dionne (on venait en fait de porter cette somme à 300 \$); 4° — qu'on examine l'ensemble du dossier «with a view to reuniting the family», cette mesure devant comporter des discussions relativement au logement de la famille et à l'acquisition d'un terrain à cette fin; 5° — qu'on maintienne Dafoe comme «supreme authority in all matters affecting the health of the quintuplets»; 6° — que le conseil de tutelle «give consideration to the growing administration costs».

Wilson demandait aussi qu'à l'avenir, on consultât davantage et qu'on réglât les conflits par des discussions, préconisant, en bon père de famille, «tolerance and respect of natural rights». En fait, Wilson, dans son rapport, appuyait la position de Dafoe, blâmant implicitement Oliva Dionne d'avoir refusé de participer aux rencontres des tuteurs. C'était presque le statu quo, amélioré dans le domaine de l'enseignement. Gordon Conant, le procureur général, se rendit personnellement à Callander pour rencontrer Oliva Dionne, mais celui-ci l'évita.

Le 13 mai 1938, le secrétaire de l'ACFEO, Aimé Arvisais, écrivait au ministre de l'Éducation, L. Simpson, pour se réjouir des récentes décisions, mais pour formuler en même

⁵¹ Transcription à la main de la lettre de Wilson à Valin, Dafoe et Oliva Dionne (les «active guardians»), s.l., 9 mai 1938, CRCCF, ACFO, C2/177/9.

temps quatre demandes: 1^o — remplacer l'infirmière Ulrishen par une infirmière catholique et de langue française; 2^o — remplacer Rousselle par une institutrice catholique connaissant le français, compétente dans les deux langues et diplômée de l'École normale de l'Université d'Ottawa; 3^o — placer immédiatement l'éducation des jumelles sous la direction bilingue du ministère de l'Éducation; 4^o — assurer que le reste de la famille jouisse des mêmes avantages que les jumelles en faisant appel aux services de l'infirmière Jacqueline Noël et de l'institutrice Claire Tremblay. Ces mesures permettraient de ramener la paix et l'harmonie à la pouponnière⁵².

Conant accepta les recommandations de Wilson. Les gains, pour les parents, portaient sur deux points: les questions d'éducation relèveraient désormais du gouvernement et Oliva Dionne devait à l'avenir être consulté sur l'embauche du personnel à la pouponnière. Quant aux deux femmes, leur sort était scellé. Ainsi, l'ACFEO ne réussit pas à faire réembaucher Noël et Tremblay, définitivement renvoyées. C'était, pour les parents et l'ACFEO, une demi-victoire. À la fin de septembre 1938, Henri Saint-Jacques rencontra à Toronto Percy Wilson pour examiner différentes questions, dont le règlement final de ces congédiements. Saint-Jacques écrivit à Oliva Dionne que « [s]ur ces deux réclamations, le Gardien Officiel se montre assez chiche », n'acceptant que de payer trois mois de salaire et les frais d'hôtellerie, une solution que Saint-Jacques trouvait injuste. Car, ajouta-t-il, « ce sont ces deux jeunes filles qui, par leur ténacité et par l'éclat de leur démission ont forcé le gouvernement d'agir et [cela] vous a fait prendre un avocat pour vous défendre⁵³ ».

C'était, malgré tout, une victoire pour Oliva Dionne. Sa

⁵² Aimé Arvisais à L. Simpson (ministre de l'Éducation), copie, Ottawa, 13 mai 1938, CRCCF, ACFO, C2/177/9.

⁵³ Henri Saint-Jacques à Oliva Dionne, s.l., 26 septembre 1938, copie, CRCCF, ACFO, C2/177/10.

première en quatre ans! Avec l'aide de l'ACFEO, il avait eu gain de cause sur la question de l'éducation en français.

Oliva Dionne assista au congrès de l'ACFEO en 1938. Dans les notes qu'il utilisa pour parler, sans doute préparées avec l'aide de quelques conseillers, Dionne remerciait l'ACFEO «pour l'appui efficace et tenace» donné «depuis un an⁵⁴». Dionne parla de ses difficultés à assurer une éducation catholique et française à ses cinq filles toujours sous tutelle gouvernementale. Il ajouta aussi que c'est grâce à l'Association «si aujourd'hui j'ai le ferme espoir de voir ma famille réunie». Pour bonne mesure, Dionne remerciait aussi le tuteur provincial, Percy D. Wilson, et le sous-ministre (et futur ministre) de l'Éducation, Duncan McArthur, «pour leur généreuse collaboration à assurer [sic] à mes enfants une bonne éducation française et catholique». Dionne concluait enfin, à l'intention de l'ACFEO, qu'il avait pu «constater le grand prestige dont elle jouit».

Devant l'inévitable, l'ACFEO chercha le compromis et se montra prête à accepter le renvoi de Noël et Tremblay, si elle obtenait que les petites soient éduquées en français. David Welch, qui a étudié le dossier des jumelles Dionne dans une perspective franco-ontarienne, constatant que l'ACFEO avait caché une partie de son jeu, croit y voir l'indication d'une division de classe⁵⁵.

C. L'ÉDUCATION DES QUINTUPLÉES

Signe d'un progrès réel pour l'ACFEO et pour les parents, à l'été de 1938, on embaucha une institutrice de langue française. Elle passa trois ans à la pouponnière Dionne et laissa un fonds d'archives intéressant sur son

⁵⁴ Ces notes se trouvent dans les papiers de l'ACFEO: «Réponse de M. Dionne à une motion au Congrès de 1938», CRCCE, ACFO, C2/177/10.

⁵⁵ David Welch, «The Dionne Quintuplets: More Than an Ontario Showpiece — Five Franco-Ontarian Children», dans *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, 29(4), 1994-1995, p. 54.

séjour à Corbeil⁵⁶. Née à Buckingham, au Québec, Gaétane Vézina (1907-1971) fut l'institutrice des quintuplées jusqu'à l'arrivée des sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge de Nicolet en 1941. Ancienne élève de l'école Garneau, à Ottawa, Vézina enseignait depuis 1925. L'arrivée de cette institutrice d'expérience, le 15 août 1938, annonçait la fin de l'isolement des sœurs quintuplées. Mais les conflits ne cessèrent pas pour autant.

Cette institutrice, même pour des questions de détail, s'adressait en très haut lieu. Elle n'avait pour patron scolaire, ni un principal, ni un inspecteur, mais le sous-ministre de l'Éducation lui-même. En septembre 1938, à peine arrivée, elle écrivait au sous-ministre: Dafoe lui avait interdit de commencer l'enseignement. Étaient-ce bien les intentions du Ministère? Vézina travaillait déjà, avec les petites, à la prononciation. Elle demandait qu'on lui fournît de la «plasticine» de différentes couleurs pour les petites, de même qu'un dictionnaire Larousse et un dictionnaire français-anglais. Une autre indication que cette institutrice suivait un parcours hors de l'ordinaire, c'est qu'elle devait aussi négocier ses vacances avec le sous-ministre provincial, son patron.

La nouvelle institutrice entretenait de bonnes relations avec les parents des quintuplées et avec l'ACFEO, en plus de rester en communication avec le directeur de l'École normale d'Ottawa, le père René Lamoureux (1890-1958), oblat. Mais la jeune enseignante n'eut pas le même succès avec l'infirmière Louise Corriveau. Dans une lettre à Edmond Cloutier, Vézina l'informait que cette infirmière, qui parlait mal le français, prétendait néanmoins donner des leçons de français aux autres. En plus, Corriveau incitait «les enfants à ne pas aimer leur mère, et même à détester leurs

⁵⁶ Ses archives se trouvent au CRCCF, Fonds Gaétane-Vézina, P 220. Ce fonds contient des renseignements sur l'horaire détaillé auquel devaient se plier les jumelles, des poèmes copiés par les petites, des dessins nombreux, des papiers coupés, des cartes de souhait, etc.

frères et sœurs». Pire, Corriveau accusait Vézina de «montrer aux jumelles des “histoires sales” (paroles textuelles de Mlle Corriveau)⁵⁷». En fait, Vézina représentait les intérêts de l'ACFEO, agissant quasiment comme sa représentante. Elle tenait l'abbé Hector Legros au courant des «tests psychologiques» qu'on faisait subir aux quintuplées. Aussi, elle prépara et transmit des commentaires sur la qualité du français de diverses infirmières. Vézina était membre honoraire du Cercle pédagogique de Sturgeon-Falls (au début de 1939), un autre organisme évoluant dans la mouvance de l'ACFEO.

L'activisme de l'ACFEO devenait de plus en plus envahissant, et d'autant plus que l'Association exerçait une grande influence sur Oliva Dionne. L'Association provinciale s'intéressa aussi à diverses questions: la langue d'enseignement, la disposition du terrain de jeu, même les déplacements des quintuplées à l'extérieur du pays. Quand il fut question d'une visite des jumelles à une exposition internationale à New-York, puis à San-Francisco, Aimé Arvisais écrivit à Keith Munro, le gérant des questions commerciales («business manager»), le 28 octobre 1938, que l'ACFEO s'opposait à ce projet de visite à New-York.

À la fin de 1938, le député de Parry-Sound, A.G. Slaght, avocat de Toronto, ami libéral de Hepburn, de Wilson et de Dafoe, expliquait la situation à un interlocuteur de San-Francisco. Les représentants de l'exposition de New-York avaient pris contact:

They have met with Dionne and Mr. Cloutier of Ottawa and the committee of some Catholic organization, which committee are self-appointed, but endeavour to take an active part in activities of all kinds in which the father, Oliva Dionne, engages. So far, Mr. Cloutier and his committee have had a good deal of influence with the father⁵⁸.

⁵⁷ Gaétane Vézina à [Edmond] Cloutier, Callander, 1^{er} septembre 1939, CRCCF, Fonds Gaétane-Vézina, P 220/1/9.

⁵⁸ A.G. Slaght à Atholl McBean (de San-Francisco), Toronto, 12 décembre 1938, copie, CRCCF, ACFO, C2/177/10.

Le savant député de Parry-Sound ne semblait pas connaître l'ACFEO («some Catholic organization, which committee are self-appointed»). Slaght aurait voulu que l'on envoie aux États-Unis des policiers de la sûreté provinciale de l'Ontario, qu'on les y fasse assermenter en tant que *marshals* de l'État de New-York, afin de les habiliter à «protéger les petites». On craignait en effet qu'une fois les quintuplées rendues en territoire américain, les parents prennent possession des fillettes et restent aux États-Unis, hors de portée de la justice ontarienne. Pour la visite en Californie, Slaght avait prévu un détour par Vancouver, pour réduire la longueur du séjour aux États-Unis. Ces propositions de Slaght n'aboutirent pas.

Dans ces débats, il y avait plus qu'une simple affaire de langue. Il était aussi question de culture et de tradition, comme on le vit à la fin de 1938. Quand faire l'échange des cadeaux? À ce sujet, Vézina écrivit à McArthur à propos de ses vacances de Noël. Dafoe lui avait accordé dix jours, du 28 décembre 1938 au 7 janvier 1939, puisqu'il prévoyait que les parents rendraient visite aux quintuplées le jour de Noël pour l'échange de cadeaux. Or les Dionne voulaient faire cet échange au Jour de l'an, selon la tradition française, et Vézina demanda d'assister à cette fête, puisque l'infirmière de langue française (Corriveau) serait absente le 1^{er} janvier et que O'Shaughnessey ne parlait que quelques mots de français: «she does not speak the language sufficiently to entertain the mother in a satisfactory way⁵⁹». Une autre suggestion touchant le Jour de l'an vint d'Almanda Walker-Marchand, présidente de la Fédération des femmes canadiennes-françaises. Le 12 décembre 1938, elle écrivait à Gaétane Vézina, disant qu'elle avait rencontré la mère de l'institutrice. Marchand avait remarqué que les rares photos montrant Elzire et Oliva Dionne donnaient l'impression de les ridiculiser. La présidente de la FFCF suggérait donc que

⁵⁹ Gaétane Vézina à Duncan McArthur, Callander, 13 décembre 1938, CRCCE, Fonds Gaétane-Vézina, P 220/1/9.

le Jour de l'an, on prît à la pouponnière une photographie montrant les parents «entourés de tous leurs enfants — agenouillés devant eux, et le père leur donnant la bénédiction⁶⁰». Ce serait un souvenir, une occasion d'édifier le public. Elle ajouta: «Mais de grâce que le D^r Dafoe ne soit pas du groupe. Il n'est pas catholique et il faudrait lui faire comprendre que cette bénédiction est une chose sacrée.»

Dès février 1939, les fonctionnaires du ministère de l'Éducation se penchèrent sur le cas des quintuplées. En effet, l'inspecteur H.E. Amoss avait rendu visite à la pouponnière et il avait par la suite donné des instructions écrites à «Miss Vizina». La minutie des directives était fort grande: faire apprendre aux petites filles à compter jusqu'à vingt avant l'automne, leur faire réaliser des dessins en lignes pointillées, leur imposer des comportements appropriés. Amoss demanda de créer un environnement heureux. Il envoya depuis Toronto «one dozen folders, 16" x 12"», ce qui montre bien à quel niveau de détail descendaient les hauts fonctionnaires de Toronto⁶¹.

En mars 1939, le Ministère demanda à H.E. Amoss de faire une visite d'inspection à la pouponnière, en compagnie de Robert Gauthier. Amoss détenait le titre de «Director of Professional Training» et, comme Dafoe, il était unilingue anglais. Lui aussi se sentait néanmoins capable de juger du français des petites. Après avoir conversé avec Gaétane Vézina, il avait conclu que la prononciation de l'institutrice «is not perfect». Suite à cette visite, Vézina avait consulté le directeur de l'École normale d'Ottawa, le père René Lamoureux, puisque celui-ci lui conseilla, en avril 1939, de persévérer. Lamoureux doutait que la situation pût s'améliorer «tant que le docteur sera[it] là⁶²».

⁶⁰ A[lmanda] Marchand à [Gaétane] Vézina, Ottawa, 12 décembre 1938, CRCCF, Fonds Gaétane-Vézina, P 268/2/22.

⁶¹ H.E. Amoss à Miss Vizina [Vézina], Toronto, 22 février 1939, 4 pages, CRCCF, Fonds Gaétane-Vézina, P 220/1/9.

⁶² Robert Gauthier à Gaétane Vézina, Toronto, 7 mars 1939; René Lamoureux à Gaétane Vézina, Ottawa, 23 avril 1939, CRCCF, Fonds Gaétane-Vézina, P220/1/13.

L'institutrice, en 1939, ne put profiter de vacances d'été, comme en obtenaient les autres enseignants de la province, parce que son contrat ne le spécifiait pas. Edmond Cloutier avait soulevé la question dans un éditorial du *Droit*, le 27 août 1939. Cet écrit avait piqué Dafoe qui porta la question devant son ami Hepburn. Le médecin faisait connaître ses sentiments au sujet de l'institutrice: «As for Miss Vezina, the sooner she is out the better for everyone.» L'ACFEO, elle, espérait plutôt le départ du médecin. On aurait donc eu tort de penser que la disparition de Blatz et les décisions d'avril 1938 avaient définitivement réglé la question de la langue d'enseignement à la pouponnière. En 1939, le point de vue «éclairé» de la majorité anglo-ontarienne fut nettement exprimé par un juge de la Cour suprême de l'Ontario, John Godfrey. Il communiqua confidentiellement ses opinions à Hepburn, après une visite à North-Bay. Devant l'état inquiétant de la santé du juge Valin, âgé et chancelant, Godfrey proposa à Hepburn de lui donner pour successeur Aurélien Bélanger (1878-1945), ancien inspecteur d'écoles (comme l'avocat Saint-Jacques), combattant actif dans la lutte contre le Règlement XVII, élu en 1923 député libéral à l'Assemblée législative. Godfrey rappelait son propre rôle dans la *Unity League of Ontario*, un organisme qui avait lutté pour faire abolir le Règlement XVII dans les années vingt. Selon Godfrey, la question linguistique annonçait des conflits:

I think the most important matter from now on is the bilingual education of the quints. Up to date they have only been taught French [...]. In my judgment however Belanger has shown greater competency in developing a bilingual teaching system than any other man in the Province [...]. Of course I know all about our friend's alcoholic lapses, but I do not think that would prevent him doing a fine job for these little girls⁶³.

⁶³ [John] Godfrey à M. Hepburn, Toronto, 9 juin 1939, lettre privée, Archives provinciales de l'Ontario, Fonds du cabinet du premier ministre, RG 3-10-0-903, boîte 296 (File: Dionne Quintuplets, Private 1939).

De son côté, Oliva Dionne demanda à nouveau au sous-ministre de l'Éducation, Duncan McArthur, de nommer le sous-ministre adjoint de l'éducation, Robert Gauthier, responsable de l'éducation des quintuplées. Cette suggestion, en fait, préparait la voie à un compromis.

Dressant un bilan de ses activités pendant les deux années de 1938 et de 1939 dans le dossier des Dionne, en tout cas du point de vue scolaire, le rapport de l'exécutif de l'ACFEO pour l'année 1939 portait que,

Depuis près de deux ans, les membres de votre Comité exécutif s'occupent de l'éducation catholique et française de nos cinq jumelles. La besogne est loin d'être terminée. Mais nous espérons que les autorités compétentes voudront bien se rendre aux requêtes formulées par votre Association, et que toute la famille sera bientôt réunie sous un seul et même toit⁶⁴.

Les quatre quintuplées vivant encore en 1965 n'ont pas de souvenir particulièrement vif de l'ACFEO et elles décrivent cavalièrement l'Association comme un « nationalist group dedicated to promoting and expanding the interests of French Canada ». Dans le domaine de l'enseignement, le rôle de l'ACFEO fut en fait déterminant. Cynthia White, dans son introduction au numéro du *Journal of Canadian Studies* consacré aux jumelles Dionne, affirmait en 1995 que la victoire finale du père s'expliquait « in good part through the efforts of Franco-Ontarian organizations⁶⁵ ». La bataille de la langue fut gagnée grâce à l'ACFEO qui en fit un épisode de sa longue lutte en faveur des écoles françaises en Ontario.

L'inspecteur Amoss avait décidé dès 1939 qu'il fallait enseigner l'anglais aux quintuplées et avait également conclu que l'institutrice Vézina ne maîtrisait pas suffisamment cette langue pour l'enseigner. Il fut donc question d'embaucher une autre institutrice qui viendrait donner des

⁶⁴ « Rapport du Comité exécutif pour l'année 1939 », CRCCF, ACFO C2/19/4.

⁶⁵ Cynthia Wright, « They Were Five: The Dionne Quintuplets Revisited », dans *Journal of Canadian Studies* 29(4), hiver 1994-1995, p. 6.

leçons d'anglais. Mis au courant des menées de l'inspecteur Amoss, Oliva Dionne porta la question devant l'ACFEO. Le père avait appris d'Amoss lui-même que le gouvernement se proposait d'embaucher une institutrice de langue anglaise pour enseigner l'anglais aux quintuplées à raison de deux demi-heures par semaine. Dionne, sans doute conseillé par l'ACFEO, donna sa réponse en trois points. Premièrement, l'inspecteur Amoss, n'étant pas lui-même bilingue, « n'a pas la compétence nécessaire pour dire que des enfants français devraient apprendre une langue seconde à l'âge de six ans ». En deuxième lieu, l'institutrice parle bien l'anglais, quoi qu'en dise Amoss. Enfin, troisièmement, Amoss n'est pas un véritable inspecteur et n'a pas la compétence voulue pour juger les quintuplées. Dionne ajoutait que, si le gouvernement voulait trouver une personne compétente, il n'avait qu'à recourir à Robert Gauthier. Le secrétaire de l'ACFEO, Léopold Lambert, écrivit à Wilson pour demander si l'on entendait vraiment procéder selon les recommandations d'Amoss, auquel cas il demanderait de reporter toute décision en attendant la réunion du conseil de tutelle. Le 19 décembre 1940, Léopold Lambert pouvait informer Oliva Dionne que l'exécutif de l'ACFEO, réuni la veille, avait décidé de s'opposer à la présence de toute institutrice de langue anglaise à la pouponnière⁶⁶.

C'est dans ce contexte qu'émergait l'idée de faire venir des religieuses, une idée promue par Wilson, par Amoss et par Dafoe, qui y virent sans aucun doute un moyen de chasser Vézina et de réduire l'influence de l'ACFEO dans le dossier de l'enseignement en français et en anglais.

Au début d'août 1940, l'évêque de Pembroke, M^{gr} Leo Nelligan, rendit visite aux quintuplées à Corbeil, à l'occasion de leur première communion. Nelligan rencontra aussi Dafoe. Oliva Dionne envoya à Cloutier un compte rendu

⁶⁶ Oliva Dionne à ACFEO, Corbeil, 15 décembre 1940; Léopold Lambert à Wilson, Ottawa, 18 décembre 1940; Léopold Lambert à Oliva Dionne, Ottawa, 19 décembre 1940, CRCCF, ACFO, C2/178/6.

de leur rencontre. Ce serait Dafoe qui aurait proposé à l'évêque que les religieuses de l'Assomption de la Sainte-Vierge prennent en charge l'éducation des quintuplées et ce, dès septembre 1940, ce qui signifierait la fin du contrat de Vézina. Selon ce projet, on laisserait en place les infirmières et les aides

afin de ne pas amener les orangistes de la province, mais, [...] éventuellement, elles seront remplacées par des religieuses si ces dernières ont des sujets compétents. Cette idée est celle de Wilson, verbatim [*sic*]; il l'a déjà énoncée à dix personnes dignes de foi et de mon entourage⁶⁷.

Il y avait donc un projet pour confier aux religieuses la responsabilité à la fois de l'enseignement et des tâches d'infirmier.

Dionne avait reçu ces informations de façon confidentielle et il demandait à Cloutier de ne pas aller voir l'évêque. Dionne transmet à Cloutier le texte de sa lettre à Saint-Jacques et à la supérieure générale des sœurs de l'Assomption «pour leur gouverne personnelle». Le père demandait à l'ACFEO de faire savoir à l'évêque qu'elle n'était aucunement opposée à la venue des religieuses, mais qu'elles devaient être des religieuses canadiennes-françaises. Dionne demanda aussi à Cloutier qu'on écrivît que

C'est Dafoe, Slaght, et les gens de Toronto qui ont retardé leur venue en refusant de bâtir la maison de réunion [*sic*]. Aussitôt la construction de l'édifice terminée l'Association se propose de faire des représentations à qui de droit pour demander des religieuses⁶⁸.

L'arrivée des religieuses faisait donc partie des discussions touchant la construction d'une résidence capable d'abriter toute la famille «sous un même toit».

L'ACFEO adopta par la suite une résolution demandant que les services de mademoiselle Vézina soient prolongés. De son côté, le tuteur public Wilson rassura l'évêque Nelligan:

⁶⁷ Oliva Dionne à Edmond Cloutier, 13 août 1940, copie, CRCCF, ACFO, C2/178/6.

⁶⁸ *Loc. cit.*

elle pourrait facilement se trouver un autre emploi. Les tuteurs décidèrent apparemment de passer outre aux demandes de l'ACFEO, puisque le secrétaire de l'Association, Léopold Lambert, au début de mars 1941, écrivait au juge Valin pour demander un autre délai d'un mois avant l'embauche de l'institutrice de langue anglaise. M^{gr} Nelligan écrivit à Lambert, le 14 mars 1941, pour l'informer qu'il rencontrerait le ministre au cours des deux semaines suivantes pour discuter de la question⁶⁹.

Au début de mai 1941 intervint le fameux épisode où les quintuplées refusèrent de parler anglais devant les microphones de la radio. C'est dans ce contexte que, le 13 mai 1941, H.E. Amoss rencontrait l'évêque de Pembroke. Les deux hommes se mirent d'accord sur un certain nombre de points touchant la venue des sœurs de l'Assomption à Corbeil⁷⁰. Amoss et Nelligan convinrent que deux religieuses seraient embauchées, éventuellement trois, par contrat pour une période de trois ans. Ces enseignantes recevraient 900 \$ par année: une devait posséder des compétences en anglais, l'autre en français, la troisième en musique-arts-eurythmique. Ces enseignantes devaient posséder trois années d'expérience, être âgées entre 25 et 30 ans, suivre le programme d'enseignement prescrit par le Ministère. L'enseignement religieux dépendrait de l'Église, non du gouvernement. La congrégation religieuse devait régler elle-même la question du logement et de l'entretien des religieuses qui pourraient prendre à la pouponnière

⁶⁹ Léopold Lambert (secrétaire de l'ACFEO) au juge Valin, Ottawa, 4 mars 1941; C.L. Nelligan à Léopold Lambert, Ottawa, 14 mars 1941, CRCCF, ACFO, C2/178/8.

⁷⁰ «Memorandum of a conversation on May 13th, 1941, between Most Reverend C.L. Nelligan, bishop of Pembroke and H.E. Amoss of the Department of Education, Ontario, re the engagement of members of the teaching staff of the Congregation of the Sisters of the Assumption to provide training for the Quintuplets», par H.E. Amoss, s.l., s.d., non signé, copie, Archives publiques de l'Ontario, Fonds du cabinet du premier ministre, RG 3-10-0-1086, boîte 311 (File: Dionne Quintuplets Private 1941).

«noonday lunch and on special occasions [...] dinner». Les sœurs jouiraient de deux semaines de vacances par année. Selon l'entente Amoss-Nelligan, les sœurs devraient entrer en fonction le 7 juillet 1941. L'entente, enfin, prévoyait que Nelligan, avec «D^r Lamoureux» de l'École normale d'Ottawa, irait rencontrer la supérieure des religieuses⁷¹.

Le Secrétaire provincial, H.-C. Nixon, écrivit à Oliva Dionne le 19 mai 1941. Il lui répondit, le 25 mai 1941, disant que «[t]his is the first encouraging letter I have ever received from a person in Authority [sic] since the quintuplets are born.» Dionne informait Nixon qu'il avait montré le mémoire d'Amoss à son avocat, Henri Saint-Jacques, de même qu'à l'ACFEO, et que ceux-ci allaient consulter l'évêque de Pembroke. Dans une phrase révélatrice, Oliva Dionne écrivait: «Doctor Dafoe, his friends, and advisers have always opposed the construction of the home of reunion since their plan to build it at Wassawassa, in the district of Parry Sound, Diocese of Peterboro [sic] was defeated⁷².» Ainsi étaient évoquées, en 1941, l'ancien projet d'établir les quintuplées dans la circonscription de Parry-Sound et dans le diocèse de Peterborough, où l'influence des parents et de l'ACFEO aurait été négligeable.

Le sort de Gaétane Vézina avait été scellé par l'évêque Nelligan et l'inspecteur Amoss, mais on ne semblait pas encore le savoir à l'ACFEO. Au moment même de cette entente, signée le 13 mai 1941, l'inspecteur Amoss soumettait deux rapports, les 13 et 28 mai 1941, concernant l'enseignement de l'anglais aux quintuplées.

⁷¹ Sur la venue des sœurs de l'Assomption, voir Claire Tremblay, *Marcheuses à l'étoile*, déjà cité.

⁷² Oliva Dionne à H.-C. Nixon (Provincial Secretary), Corbeil, 25 mai 1941, copies, CRCCF, ACFO, C2/178/8 et dans les Archives publiques de l'Ontario, Fonds du cabinet du premier ministre, RG 3-10-0-1086, boîte 311 (File: Dionne Quintuplets Private 1941).

Le deuxième rapport d'Amoss fut soumis au sous-ministre de l'Éducation le 28 mai 1941, le jour du septième anniversaire des quintuplées. L'inspecteur notait que dans les écoles bilingues de la province, les élèves étudiaient l'anglais oral dès la deuxième moitié de leur première année, alors qu'ils avaient en moyenne six ans et demi. À la pouponnière, l'étude de l'anglais oral avait été reportée parce que les quintuplées «had not attained proficiency in the use of the French language normal to children of their years. Retardation in this respect is to be ascribed entirely to lack of conversational contacts⁷³.» Amoss avait sans doute raison de blâmer l'isolement dans lequel les petites étaient gardées depuis leur naissance, mais il ne disait rien ni du bricolage pédagogique du célèbre docteur Blatz, ni des suites de ses expériences, ni des tentatives de Dafoe et de Blatz pour enseigner l'anglais beaucoup trop tôt à ces enfants. Selon le fonctionnaire torontois, les quintuplées avaient réalisé assez de progrès, depuis cinq mois, et savaient assez de français (comment un inspecteur de langue anglaise pouvait-il juger de cela?) «to warrant the immediate introduction of conversational English as a subject of study». La recommandation d'Amoss, plutôt prévisible, était donc de commencer l'enseignement de l'anglais oral dès juillet 1941, et celui de l'anglais écrit en juillet 1942.

Plus nuancé que dans ses rapports antérieurs, Amoss notait que l'institutrice Vézina, depuis 1938, avait agi «in an eminently satisfactory manner», s'occupant des quintuplées, de Pauline et de Daniel (leur sœur aînée et leur frère puîné), et récemment aussi du petit Oliva. Vézina assurait aussi la surveillance de nuit, quand c'était son tour. Amoss concluait que Vézina avait fait du bon travail,

⁷³ «Memorandum for the Deputy Minister of Education Re: Education of the Quintuplets», signé par H.E. Amoss (Director of Professional Training), Toronto, 28 mai 1941, Archives publiques de l'Ontario, Fonds du cabinet du premier ministre, RG 3-10-0-1086, boîte 311 (File: Dionne Quintuplets Private 1941).

mais que «she has accomplished her mission». Amoss proposa donc de renvoyer Vézina le 30 juin 1941 et de lui verser son salaire de juillet et août, en reconnaissance de son excellent travail. Il suggérait que le Ministère interviene aussi pour lui permettre de réintégrer l'école Garneau d'Ottawa et qu'il lui demande de rédiger un dossier sur les progrès accomplis par les quintuplées⁷⁴.

Pour le rattrapage en anglais, il fallait une autre enseignante. Plus précisément, Amoss recommandait de prendre des mesures pour retenir les services des religieuses de l'Assomption, selon les conditions convenues dans le mémoire qu'Amoss et Nelligan avaient signé le 13 mai 1941. Il recommandait que le choix des religieuses soit effectué par un comité comprenant Robert Gauthier, l'inspecteur C.X. Charron et H.E. Amoss, conjointement avec la supérieure.

Les quintuplées furent donc mises à l'étude plus assidue de l'anglais sans délai.

Les deux rapports d'Amoss soulevèrent des débats. Le 18 juin 1941, Saint-Jacques, dans une lettre au Secrétaire de la province, H.C. Nixon⁷⁵, parlait de «Doctor Amoss' scheme of dismissing Miss Vezina and appointing two Religious teachers». Les parents, encore une fois et comme toujours tenus à l'écart des vraies discussions, s'opposèrent à ce projet, par crainte qu'il ne fournît une excuse de plus pour retarder le rassemblement de la famille. Le gouvernement semblait avoir lui-même oublié les promesses faites en 1938 que Dionne serait consulté au sujet de tout personnel embauché à la pouponnière. Saint-Jacques flatta le ministre Nixon en lui disant que «You are the first one, Sir, who remembers that Mr. and Mrs. Dionne are the parents of the quintuplets. You are the first one in authority who does not look upon them as orphans.»

⁷⁴ *Loc. cit.*

⁷⁵ Henri Saint-Jacques à H.C. Nixon (Secrétaire de la Province), Ottawa, 18 juin 1941, 8 pages, CRCCF, ACFO, C2/178/8.

Dans ces circonstances, Saint-Jacques ne voyait aucune justification au renvoi de Vézina. Un rapport d'inspecteur déclarait que son anglais était impeccable et Amoss, dans son mémoire, faisait l'éloge de son travail: elle travaillait depuis septembre 1938, enseignait aux quintuplées, de même qu'à Daniel et Pauline et, depuis un an, à Oliva fils, elle était la gouvernante des petites, faisait parfois la garde de nuit: «Has it ever come to your knowledge, Sir, that an inspector advises the dismissal of a teacher whose work he declares to be excellent [?] There is certainly some underground [sic] work in all this affair⁷⁶.»

S'il fallait, malgré tout, une autre enseignante, cette question devrait revenir au directeur des écoles «bilingues» (Robert Gauthier). Amoss était sans doute compétent,

but he does not speak French and he can not [sic] therefor[e] thoroughly understand the problem which he has been asked to solve [...]. He did not go to Corbeil with an open mind [...]. He had a preconceived project. His visit to the Quintuplets was made with the object of collecting arguments and facts to sustain the preconceived project. The case was judged before the evidence was heard.

Lors d'une visite aux quintuplées, Saint-Jacques avait remarqué que les petites «do not yet articulate the French language with ease and correctness», ce que d'autres enseignants avaient confirmé par ailleurs. Cette lacune était imputable, selon l'avocat et ancien inspecteur d'écoles, au manque d'affection dans la pouponnière («There was, in the nursery hatred, quarrels, dissatisfaction, questionable conduct. There was [sic] continuous changes in staff.»)

Entre-temps, Dionne faisait préparer un programme d'études pour les quintuplées «with a view to have drawn up a program of what is to be taught and how it should be taught. Particular attention will be given in this program to the question of the teaching of English⁷⁷.» En outre,

⁷⁶ *Loc. cit.*

⁷⁷ *Loc. cit.*

l'école des quintuplées était une école *privée* à laquelle ni le gouvernement, ni les taxes municipales, ne contribuaient quoi que ce soit. De ce fait, le père «has a paramount right over the education of his children». Dans une école jouissant de ce statut privé, on s'attendrait à ce que les intentions des parents soient respectées. Or le conflit régnait à la pouponnière, où une des infirmières tentait de détourner les petites de leur mère, ce qui se déroulait «under the placid eyes of D' Dafoe and to the knowledge of the Official Guardian for several months».

Saint-Jacques était bien d'accord pour tirer les quintuplées de leur isolement. Il proposait qu'on autorisât tout de suite Vézina à choisir une douzaine d'enfants de Corbeil et qu'on les invitât à venir jouer avec les quintuplées. La pouponnière ressemblait à un orphelinat, où il manquait d'affection, où régnait un strict régime disciplinaire. Bref, Saint-Jacques trouvait que le moment n'était pas venu d'enseigner le *conversational English*. Puisque «Amoss is not competent to pass judgment thereon», l'avocat de Dionne demandait qu'on retarde la décision concernant Vézina et la venue des religieuses.

L'ACFEO aussi fourbissait ses armes contre le projet d'Amoss, même si les jeux étaient faits. Elle prépara un plan d'action comprenant la constitution d'un comité (Robert Gauthier, le père René Lamoureux, l'inspecteur Charron [suggéré par Dionne] et Edmond Cloutier). On rédigea un projet contenant les arguments qu'on pourrait utiliser à l'encontre du projet d'Amoss. Le juge Valin avait donné plusieurs entrevues à ce sujet et on proposait de lui donner la réplique en soutenant que le président du conseil de tutelle «n'est plus en pleine possession de toutes ses facultés mentales», que deux de ses fils ne parlent pas le français, que son fils Georges, de Sudbury, ne pratique plus sa religion, que Valin «paraît remplir tout au plus son devoir

pascal⁷⁸». Les adversaires de Valin n'étaient pas les premiers à s'inquiéter des capacités du vieux juge. Même les libéraux discutaient de son départ en 1939, mais le vieux juge de quatre-vingt-un ans était toujours là.

Vézina quitta son emploi à l'été de 1941 et, quelques semaines plus tard, les religieuses de l'Assomption prirent la relève.

III. LA FIN DE LA BATAILLE (1939-1944)

Durant ces années de transition, où l'on passa d'un régime de tutelle complète au rassemblement éventuel de toute la famille, en novembre 1943, les préoccupations commerciales, incarnées par Keith Munro et par Allan Roy Dafoe, et les préoccupations ethniques, représentées par les parents, par l'ACFEO et par Gaétane Vézina, continuèrent de se heurter. Quelques-uns des intervenants disparurent. Le conflit prit diverses formes: il y eut des disputes au sujet de l'enseignement de l'anglais, du recrutement des infirmières et du patriotisme des Dionne. La guerre, en créant un contexte tout à fait nouveau, favorisa le démantèlement de la tutelle par morceaux. Ainsi, la volonté du gouvernement de maintenir son contrôle s'affaiblit, les premiers signes de fléchissement apparaissant dès 1939.

A. SUR LE FRONT JUDICIAIRE

Le déclin rapide des revenus après 1940, tant au chapitre du tourisme qu'à celui de la publicité, justifiait de moins en moins le maintien de la coûteuse tutelle. Dafoe, évincé de ses fonctions de médecin des quintuplées (février 1942), son protecteur Hepburn lui-même peu après démissionnaire de sa charge de premier ministre (octobre 1942), une maison finalement aménagée pour toute la famille

⁷⁸ «Re: Mémoire d'Amos[s]», document non daté [fin juin 1941], CRCCE, ACFO, C2/178/8.

(novembre 1943), ces événements jalonnent le chemin qu'il restait à parcourir pour mettre un terme à la tutelle. Le conflit entre les Dionne et le gouvernement, après sept ans, tournait enfin à l'avantage des parents. De même, l'opinion publique se rangeait toujours davantage du côté des parents.

Dans la nouvelle conjoncture politique et économique, c'est-à-dire la guerre, la baisse de la valeur commerciale des quintuplées inquiéta les promoteurs de *Quintland*, alors que la tutelle devenait de moins en moins nécessaire, de moins en moins justifiée. Aux combats menés par l'ACFEO s'ajouta la bataille juridique par laquelle Oliva Dionne et son avocat, Henri Saint-Jacques, talonnèrent Dafoe pendant plusieurs années. Pour les parents, le départ de Dafoe restait le grand objectif.

L'ACFEO, en principe, s'intéressait peu aux aspects financiers de la querelle Dionne-Dafoe, mais elle demanda à Cloutier, dans ses réunions de mars 1938, de bien souligner l'extravagance des coûts d'administration de la pouponnière.

Maître Henri Saint-Jacques mena, au nom des parents, des enquêtes sur l'utilisation du fonds des quintuplées, découvrit des dépenses suspectes, apprit que Dafoe recevait, à titre personnel, des cachets pour des activités publicitaires connexes. C'est pourquoi l'avocat entreprit une campagne pour forcer les tuteurs à justifier leur emploi des sommes placées en fiducie. En 1939, il finit par entamer des poursuites judiciaires pour forcer Dafoe à révéler l'étendue de ses intérêts (divers contrats de publicité et de consultation) et à restituer au fonds des quintuplées les sommes obtenues pour ces activités jugées incompatibles avec son statut de tuteur et de protecteur des intérêts financiers des quintuplées. Ces premiers affrontements judiciaires furent résolus à la fin de 1939, avec l'abandon par Dafoe de sa charge de tuteur. Il resta cependant médecin des quintuplées, avec les honoraires rattachés à cette fonction. Ces

batailles affaiblirent définitivement l'emprise de Dafoe qui, malade, se retira complètement en 1942. Il mourut l'année suivante.

Henri Saint-Jacques, l'avocat, avait d'abord commencé sa carrière dans l'enseignement. Diplômé de la faculté d'éducation de l'Université de Toronto, il avait enseigné dans les écoles secondaires (collegiates), dans les écoles primaires, de même qu'à l'École normale d'Ottawa. À l'époque de la Première Guerre mondiale, le gouvernement l'avait nommé inspecteur des «écoles françaises-anglaises» dans le nord de l'Ontario. Ainsi, il fut enseignant avant de devenir avocat. En 1938, il pratiquait le droit depuis une vingtaine d'années. Ces doubles antécédents, en éducation et en droit, le préparaient bien à défendre la cause des Dionne. Il poursuivait très bien, sur un autre champ de bataille, la lutte scolaire engagée par l'ACFEO. D'ailleurs, il n'avait jamais abandonné son intérêt pour l'enseignement et, en 1941, il écrivait que «during those years I have continued to keep contact with literature pertaining to schools and teaching⁷⁹».

En mars 1938, alors que l'ACFEO et Oliva Dionne réclamaient une enquête sur les affaires de la tutelle, le procureur général de l'Ontario, Gordon Conant, avait annoncé qu'il y aurait une enquête. Un peu hâtivement, Oliva Dionne et Saint-Jacques en avaient conclu qu'on allait tenir une enquête judiciaire. Mais ils apprirent bientôt, dans une lettre que le tuteur public Wilson leur adressa le 18 mars 1938, qu'il y aurait effectivement, à la demande du médecin Dafoe, une enquête. Non pas une enquête judiciaire comme le souhaitaient Dionne et Saint-Jacques, mais une «mission [...] simply to gather information».

Dans une déclaration assermentée qu'il fit dix jours plus tard, Saint-Jacques, au nom d'Oliva Dionne, dressa pour le

⁷⁹ Ces renseignements autobiographiques sont contenus dans la lettre suivante: Henri Saint-Jacques à H.C. Nixon (Secrétaire de la Province), Ottawa, 18 juin 1941, CRCCF, ACFO, C2/178/8.

procureur général une longue liste de griefs⁸⁰.

Le grief le plus longuement exposé, le huitième, définit dès mars 1938, dans des termes très explicites, une opinion identique à celle de l'ACFEO sur la question de la langue d'enseignement et sur la priorité à donner à la langue maternelle. Ici, Saint-Jacques fait parler Oliva Dionne, mais ces idées reflètent tout à fait celles des élites franco-ontariennes de l'époque. Ainsi se définit la position du père:

He [Oliva Dionne] strongly urges that the French language be the sole medium of instruction presently. Not that he shuns the English language. On the contrary, he desires all his children to learn it well, but only after a proper French foundation has been laid.

Étant donné que les quintuplées n'avaient pas encore atteint leur quatrième anniversaire et qu'elles «are tardy in their development», ces revendications «are based on elementary justice and on common sense». Le document de Saint-Jacques parlait ensuite des droits naturels, évoquant la politique linguistique de l'Allemagne prussienne, où les droits naturels d'un père d'enseigner sa langue à ses enfants d'âge préscolaire, étaient violés. Blatz et Dafoe voulaient enseigner l'anglais au détriment du français. Saint-Jacques expliquait les bases philosophiques et pédagogiques de la position des parents:

The most potent factor in education is the language. It is a living instrument of culture in the widest sense of the word. Every language embodies in a living manner the national characteristics as well as the personal traits of the individual speaking it. It is an elementary truth which needs no demonstration, that to reach the inner sentiments, thoughts and volition of children, you must use a factor or an instrument which resembles or approaches as

⁸⁰ Henri Saint-Jacques, «Statement made on behalf of Oliva Dionne, father of the Quintuplets and one of the guardians under the Dionne Quintuplets Guardianship Act», le 28 mars 1938, format légal, 4 pages, CRCCF, ACFO, C2/177/7.

much as possible in its characteristics, the characteristics of the child [...]. It would therefor[e] appear plain to everyone that the French language is the only true instrument which can be presently used to educate naturally as opposed to artificially the Dionne Quintuplets. It is the royal road to their complete education. Without it, progress would necessarily be very slow and incomplete and artificial [...].

Such a policy has not been followed in the education of the Quintuplets. It is one of the main reasons for their slow linguistic and intellectual progress⁸¹.

Voilà bien, voilà parfaitement résumée, la position de l'ACFEO et des éducateurs franco-ontariens, ainsi que l'argument pédagogique justifiant la primauté accordée à la langue maternelle. Il s'ensuivait la nécessité que «the whole personnel of the nursery be French speaking». Ancien inspecteur d'écoles «bilingues», Saint-Jacques parlait de ces théories en connaissance de cause. Sur un plan plus pratique, Oliva Dionne, sans doute, y trouva de nouveaux et bons arguments pour l'élimination de l'unilingue Dafoe.

Au début des années 1940, l'Association estimait avoir bien réussi à prendre en main la question de l'éducation, mais jugeait que la question des infirmières anglicisées restait sans solution. Résumant la situation, l'exécutif de l'Association dressait ainsi son bilan pour l'année 1940:

De par la volonté expresse de leurs parents, le grave problème d'une éducation conforme aux exigences religieuses et ethniques des Jumelles Dionne reste toujours sous le contrôle et la protection de l'Association. Si elle a réussi à leur assurer, dans la personne de M^{lle} Gaétane Vézina, les services d'une institutrice bilingue de toute première valeur, elle n'a pas été aussi heureuse relativement à leurs deux infirmières qui, formées dans des institutions plutôt anglaises, n'ont guère de français que leur nom. Rien d'étonnant, dès lors, que dans un pareil environnement nos chères quintuplées soient déjà classées comme arriérées, sinon anormales. Quand donc ceux qui en ont charge se décideront-ils

⁸¹ *Loc. cit.*

pour tout de bon à les replacer dans leur milieu familial, sous un seul et même toit! Le Comité exécutif s'est activement employé à améliorer leur pénible situation⁸².

B. L'EFFORT DE GUERRE

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, on voulut mettre les quintuplées elles aussi à contribution. Le conflit mondial, dans lequel le Canada s'engagea dès l'été de 1939, fit baisser le tourisme de manière radicale, réduisant ainsi les revenus de la fiducie. Le tourisme cessa d'être une priorité du gouvernement ontarien, alors qu'il mettait tout en œuvre pour accroître sa contribution à l'effort de guerre canadien. Le tourisme dans le Nord ontarien dépendait beaucoup de l'automobile, de l'essence et du caoutchouc, trois denrées chères en temps de guerre. Le nombre de visiteurs à *Quintland* ne put que baisser, comme on le vit nettement à partir de 1940, quand le tourisme déclina de 40%.

Un deuxième facteur qui commençait à jouer, c'était l'âge des quintuplées. En 1939, elles avaient cinq ans et n'étaient plus, désormais, ces adorables petits bébés tant photographiés et dont la photo ornait de nombreux produits de consommation en Amérique. Les cinq fillettes n'avaient pas perdu leur valeur publicitaire, non, mais à mesure qu'elles grandissaient, le maintien de leur popularité supposait l'aptitude à parler anglais devant un auditoire largement américain. Certaines agences publicitaires, à Toronto et à New-York, évoquaient même l'éventualité d'une carrière cinématographique pour les quintuplées Dionne, mais on ne pouvait rien envisager si elles ne parvenaient pas à maîtriser l'anglais.

De fait, en janvier 1941, il fallut encore une fois choisir

⁸² «Travail du Comité exécutif au cours de l'année 1940/Association canadienne-française d'éducation d'Ontario», document imprimé, p. 4, dont copie dans CRCCE, Fonds ACFO, C2/19/4.

une infirmière en chef. Edmond Cloutier écrivit à Oliva Dionne pour lui dire que le tuteur public Percy D. Wilson comptait bien faire le bon choix, «à savoir que, au point de vue religieux, canadien-français, aussi bien qu'au point de vue de sa moralité et de son éducation, elle soit en tout ce qu'il convient de donner à tes jumelles Dionne⁸³». Un feuillet daté du 17 janvier 1941, resté dans les papiers de l'ACFEO, énumère les qualités recherchées: une infirmière diplômée, âgée entre 25 et 33 ans, provenant d'une bonne famille, parlant ce qu'on appelle le «cultural French», donnant la preuve de bonnes mœurs, de force de caractère, de loyauté aux enfants, tout ça pour 100 \$ par mois. On alla encore recruter à Montréal.

Ce débat sur la langue avait des origines commerciales (pour le gouvernement) ou politiques (pour les parents), mais ne s'embarassait pas de préoccupations pédagogiques touchant les conséquences néfastes d'une éducation bilingue en milieu minoritaire. Les trois premiers films concernant les jumelles (*The Country Doctor*, *Reunion* et *Five of a Kind*) avaient pu tromper l'auditoire américain qui s'imaginait, sans savoir, que les petits bébés qu'il admirait, parleraient un jour l'anglais. Or les petites grandissaient et la méprise du public deviendrait évidente dès qu'on voudrait les faire parler anglais en public. Entre-temps, la fréquentation touristique à *Quintland* baissait et l'administrateur Munro voulut redresser la situation en accroissant le tourisme américain. En 1941, l'Office du tourisme de l'Ontario monta une nouvelle campagne de publicité aux États-Unis. Cette publicité posa, à nouveau, la question de la langue des petites filles. Dans la presse, on suivait ces débats avec intérêt. *Le Droit* publia des articles où il dénonçait l'ambiance anglaise à la pouponnière et décriait la piètre qualité du français parlé par

⁸³ Edmond Cloutier à Oliva Dionne, Ottawa, 13 janvier 1941, CRCCF, ACFO, C2/178/9.

les infirmières. À ce sujet, l'infirmière Louise Corriveau finit par démissionner et Léona Dubeau fut remplacée par Gertrude Provencher.

C'est le moment où se produisit, le 11 mai 1941, le célèbre épisode où les quintuplées refusèrent de parler anglais. À l'occasion de la fête des mères, l'Office du tourisme de l'Ontario avait organisé une émission de radio au cours de laquelle les quintuplées devaient émettre des vœux à toutes les mères du monde. Après ces salutations, les petites devaient inviter les touristes à venir les voir à Corbeil. Les quintuplées devaient aussi chanter *There'll Always be an England*. L'infirmière Léona Dubeau avait fait apprendre les paroles de cette chanson aux petites et l'infirmière Doreen Chaput les avait bien fait répéter, en anglais bien entendu. Mais, le moment venu de s'exécuter, les cinq fillettes refusèrent de parler et de chanter en anglais, ne s'exprimant qu'en français. Devant les microphones ouverts de la radio, les cinq petites filles, qui n'avaient pas tout à fait sept ans encore, refusèrent de parler anglais. Selon la journaliste Lillian Barker, les petites avaient demandé que leur propre mère fût présente, en ce jour de la fête des mères, mais Dafoe avait refusé cette requête.

On ne peut que faire de conjectures sur l'identité des adultes qui avaient préparé ce coup. Écrivant un quart de siècle plus tard, les quatre quintuplées vivantes donnèrent une autre version des faits :

Mom had chosen her [Yvonne] to be the ring leader. With a few bites of candy as our promised reward, we told the bewildered radio people, «It is not nice to speak English.» There was no time left to argue with us [...]. We sat tight-lipped in the studio, refusing to say a word in the tongue that Dad spoke as a matter of course every day⁸⁴.

Ainsi, dans la version des quintuplées, c'était donc Elzire Dionne qui aurait été l'instigatrice de la révolte. Mais, dans la version de Barker, qui s'inspira sans doute assez

⁸⁴ Brough, p. 96.

directement d'Elzire Dionne elle-même, ce seraient les petites qui, une fois en ondes, auraient demandé que leur mère fût là.

L'incident provoqua un tollé. Les parents ripostèrent qu'ils auraient volontiers coopéré, si seulement on les avait invités à être présents. Oliva Dionne, comme toujours, se disait tout à fait disposé à faire apprendre l'anglais aux quintuplées, le moment venu. Si les tuteurs et le gérant des affaires commerciales, au lieu d'agir «in my back⁸⁵», en avaient parlé aux parents, ceux-ci auraient pu convaincre les petites de parler anglais à la radio⁸⁶.

Selon Ellie Teshar:

With the help of a French-Canadian lawyer and lobby groups, Dionne had heated up his language battle in the most public of ways: through the two radio broadcasts [les 11 et 28 mai 1941]. The press fanned the controversy, warning of a potential French-English crisis; local businesses worried about loss of American tourists⁸⁷.

Devenues adultes, les quintuplées blâmèrent non seulement leur mère, mais surtout leur père:

Dad seized the opportunity to come forth with one of his sleight-of-hand statements, calculated like the waving of a magician's wand to divert attention. «If it is true», he said, «that the Quints did not wish to speak English, I assume it was because they have not perfectly mastered the language yet and have a natural shyness at trying it on strangers⁸⁸».

L'événement, qui fit beaucoup parler, servit au moins à attirer l'attention du public sur les différends qui persistaient à la pouponnière.

⁸⁵ Le tuteur public, Percy D. Wilson, venait en effet de nommer le docteur John Kyles, comme substitut à Dafoe, malgré les objections d'Oliva Dionne.

⁸⁶ Oliva Dionne à H.-C. Nixon (Provincial Secretary), Corbeil, 25 mai 1941, copies, CRCCF, ACFO, C2/178/8 et dans les Archives publiques de l'Ontario, Fonds du cabinet du premier ministre, RG 3-10-0-1086, boîte 311 (File: Dionne Quintuplets Private 1941).

⁸⁷ Teshar, *op. cit.*, p. 68. Cet auteur rapporte que le Bureau du tourisme (Tourist and Travel Bureau) reçut «roughly four thousand letters of indignation» (p. 67).

⁸⁸ Brough, p. 96.

Les querelles politiques du Canada anglais et du Canada français avaient franchi les portes de la pouponnière. Car l'incident exposa au grand jour le gouffre d'incompréhension qui séparait alors la majorité anglo-britannique de l'Ontario de sa minorité canadienne-française. Des décennies plus tard, l'historien populaire Pierre Berton ne trouva rien à redire sur ce choix de pièce musicale, devenue presque un hymne, (*There'll Always be an England*), «approprié alors que les panzers de Rommel étaient lancés sur le canal de Suez⁸⁹». Les nationalistes canadiens-français, eux, reculérent devant ce chant tenu pour une propagande impérialiste. Quel mauvais génie avait eu l'idée inconsidérée de demander à cinq fillettes canadiennes-françaises, innocentes de tous ces conflits, d'interpréter ce chant patriotique britannique?

L'incident provoqua l'indignation dans la presse anglaise du pays. Le *Telegram* de Toronto proclama que l'interdiction faite aux quintuplées d'apprendre l'anglais menaçait de créer une «explosion politique». On parla d'un affrontement entre le Québec et le reste du Canada. Les commerçants de la région s'alarmèrent. Encore une fois, on blâma les parents d'avoir encouragé ce refus de parler l'anglais. Douglas-R. Oliver, directeur de l'Office du tourisme, déclara à la presse qu'il avait reçu plusieurs lettres critiquant l'usage excessif du français par les quintuplées. Cette correspondance venait surtout du Canada, quelques-unes des lettres seulement arrivant des États-Unis. Les déclarations d'Oliver alertèrent l'ACFEO qui demanda à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dont le secrétaire était Roland Roy, la source de ces déclarations qui choquèrent les nationalistes.

⁸⁹ Berton, p. 221. Le refrain de cette chanson, dont le texte et la musique sont de Ross Parker et de Hugh Charles, se chante ainsi: «There'll always be an England/And England shall be free/If England means as much to you/As England means to me». On trouve aussi, au deuxième couplet: «Britons awake!/The Empire too/We depend on you».

Deux semaines plus tard (pour leur anniversaire du 28 mai 1941), on prépara pour les jumelles une émission animée par le célèbre journaliste américain Lowell Thomas. Oliva et Elzire Dionne, cette fois, étaient assis dans le studio. L'émission se déroula moitié en anglais, moitié en français («When it was over, we ran over to Mom and Dad, to be given a hug for our efforts⁹⁰»).

En octobre 1942, plusieurs mois plus tard, les quintuplées firent leur deuxième visite à Toronto. Les cinq fillettes chantèrent en français, puis parlèrent à la foule en anglais. Elles interprétèrent aussi le fameux *There'll Always be an England*. Elles finirent en chantant, en français, le *Ô Canada*. Selon Barker, 60 000 personnes les avaient applaudies. Ce passage à Toronto fut l'occasion de visiter différents sites et magasins, agréments que leur énorme popularité rendit difficile.

Ainsi, au cours des dernières années de tutelle, de 1941 à 1944, les événements à la pouponnière firent écho aux turbulences politiques qui agitaient alors le Canada.

C. LE CONFLIT ETHNIQUE À LA POUPONNIÈRE

Quelques incidents, mais celui de mai 1941 en particulier, excitèrent les passions ethniques. Quelques lettres conservées dans les papiers de Hepburn laissent deviner la force des émotions. Le ton était vif et francophobe. En fait, ces lettres montrent qu'au cours de 1941 et de 1942, l'hostilité aux quintuplées, mais surtout à leurs parents, croissait dans l'opinion publique anglo-ontarienne.

Par exemple, une Ontarienne de Meaford écrivait au premier ministre Hepburn, le 16 février 1942:

Is there no law compelling the «Dionnes» Father and Mother to speak English? Does the money that rid them of them lice [*sic*] & vermin, give them the right to speak a Bastard language? — It is not French, you know — wasn't it the *French* who sold out to the

⁹⁰ Brough, p 97.

Germans and wasn't it the *Irish* who betrayed Britain at...[?] the other day? If they won't speak a Christian language, strip them of their dollars. Keep the Quints, & send them & their beloved to Québec — French-Indian, & French-Irish friends. Otherwise, put them under guard. — We are at war. Who is *not for us* is *against us*⁹¹.

Cette fanatique sectaire ne parlait peut-être pas pour beaucoup de monde, mais le ton de sa lettre révèle le climat tendu qui régnait sur le pays.

Comme le fait aussi voir un deuxième cas, venant cette fois des États-Unis, la hargne était profonde. Selon cette lettre, les citoyens de New-York en avaient assez de

those homely Dionnes. Especialy the *mean* parents. We detest them. Please sir stop sending out news about these ugly kids. They look so stupid. Why don't they give money to England eh? They are too greedy.

Cet épistolier, sans doute, pensait que le fonds des quintuplées appartenait aux parents et qu'il contenait des sommes mirobolantes, suffisantes pour porter secours à l'Angleterre. En fait, cette lettre faisait porter aux Dionne le blâme de décisions qui ne relevaient pas d'eux.

Enfin, un troisième exemple vint de Strathroy où un citoyen, en découvrant que les quintuplées n'apprenaient que le français, s'interrogeait:

What is this country anyway English or French? There should not be any language in this country but English, and everybody should be made to speak the English language. It is rotten to have the C.R.C. announce in French jingo and then repeat in English. What are we fighting for, an Anglo-saxon country or French [...]. It's about time we had one language in this country, — English, not French. We've been monkeying with the French here long enough, either they speak English, or get out. What right have we got to recognize the French language in Canada. Quebec can speak English or get out.

⁹¹ Cette citation et les deux suivantes proviennent de lettres envoyées au premier ministre en février et mars 1942: Archives publiques de l'Ontario, Fonds du cabinet du premier ministre, RG 3-1-0-1192, boîte 321.

Pour faire bonne mesure, l'auteur de la lettre réclamait une loi fédérale imposant *one language*.

Ces textes chargés d'intolérance semblent aujourd'hui bien loin de l'opinion ontarienne contemporaine, mais, dans ces années de tensions ethniques, les Ontariens partageaient souvent cette vue des choses. Et l'exemple venait parfois de haut. Ainsi, en 1936, au cours d'une élection partielle dans Hastings-Est, le chef conservateur George Drew, le futur premier ministre de l'Ontario à compter de 1943, déclarait:

It is not unfair to remind the French that they are a defeated race and that their rights are rights only because of the tolerance of the English element, who, with all respect to the minority, must be regarded as the dominant race.

La déclaration, faite le 26 novembre 1936 à Plainfield, souleva de vives protestations. Drew accusa un jeune journaliste du *Star* de l'avoir mal cité et d'avoir déformé ses propos, alors qu'il n'avait que rappelé des faits d'histoire, comme la Conquête de 1760. Drew y vit plutôt un coup monté par Hepburn pour le discréditer et pour lui-même mieux paraître aux yeux des Canadiens-Français⁹². Déformés ou non, les propos ont paru tout à fait vraisemblables aux nationalistes qui les diffusèrent largement. Même atténués, ces propos évoquent fort bien le climat d'intolérance linguistique, qui se manifesta lors du Règlement XVII (1912-1927) et aussi par la suite dans certains milieux ontariens.

La démission de Dafoe comme médecin des quintuplées, en février 1942, souleva un vent de sympathie pour le médecin malade, et de nouvelles condamnations des Dionne. On répétait partout, à tort d'ailleurs, que les Dionne ne voulaient pas que leurs petites filles apprennent l'anglais, alors qu'ils demandaient seulement, comme l'ACFEO,

⁹² Sur cet incident, voir John Saywell, «*Just Call Me Mitch*». *The Life of Mitchell F. Hepburn*, Toronto, University of Toronto Press/Ontario Historical Studies Series, [c1991], p. 273.

qu'elles connaissent d'abord le français. Le 3 mars 1942, Oliva Dionne s'en expliqua dans une lettre au premier ministre Hepburn:

The Press both here and in the United States has given as the main reason for the Doctor's resignation that the Quints were speaking French only. This, in my opinion, may be detrimental to the tourist trade and produce publicity against me and my family. Moreover it is not true that the English language is prohibited at the Nursery. It has always been my desire that both languages be taught to my children and as a matter of fact the program of studies introduced by Mr. Robert Gauthier is the same as the one prevailing in the bilingual schools throughout the Province⁹³.

Le programme d'enseignement «bilingue» de l'Ontario, en fait, réservait une très large place à la langue de la majorité.

On continua de montrer les quintuplées au public en 1942, mais ce fut la dernière année. C'était un signe certain que la carrière publicitaire des cinq sœurs Dionne tirait à sa fin. Les parents avaient assumé un rôle croissant dans la direction des affaires de la pouponnière. En 1942, on avait aussi commencé la construction de la «grande maison», que la famille Dionne occupa en novembre 1943. Ainsi, en 1942-1943, l'érection d'une imposante demeure (la «grande maison») mobilisa l'énergie des Dionne. Le nouveau défi d'Elzire et d'Oliva Dionne, désormais, c'était de ressouder les deux parties de leur famille, après huit ans de division. Cette tâche, comme le montra la suite des événements, s'avéra impossible.

La réintégration de la famille commença par des visites à la maison familiale qu'on autorisa les quintuplées à faire régulièrement en 1942. De plus en plus souvent, les jumelles traversaient la route qui séparait la pouponnière de la résidence des Dionne, où elles allaient chaque semaine

⁹³ Oliva Dionne à Hepburn, Corbeil, 3 mars 1942, Archives publiques de l'Ontario, Fonds du cabinet du premier ministre, RG 3-10-0-1192, boîte 321.

prendre un repas en famille. Barker a présenté ces visites hebdomadaires comme des occasions de joie et de bonheur. Par la suite, les quintuplées en ont présenté des souvenirs beaucoup moins heureux. En fait, elles étaient des étrangères dans la maison familiale, ayant vécu toute leur vie à la pouponnière, surveillées sans répit par des infirmières.

Aux États-Unis, la valeur commerciale des quintuplées s'effondra complètement. Les redevances photographiques tombèrent à presque rien. Après avoir examiné les comptes de la fiducie en 1942, le juge Plouffe constata que le tiers des revenus annuels allait aux frais d'administration (salaires du personnel, du médecin, du gérant, du comptable, de l'avocat, etc.). Plouffe réduisit alors le salaire annuel du médecin de 1000 \$ (il ne reçut par la suite que 1 500 \$ par année)⁹⁴.

De plus en plus, les parents décidaient du sort de leurs enfants, de tous leurs enfants. À partir de cette date, la cause concernant la réunion de famille était entendue, quoique sa réalisation dût attendre la construction d'une résidence pouvant accueillir toute la famille Dionne.

La presse canadienne-française et l'ACFEO se félicitèrent de cette tournure des événements, y voyant une belle victoire du droit des parents, du respect de la famille. De l'avis des quintuplées (elles n'ont que huit ans en 1942), telle qu'il s'exprime en 1965, on était alors en présence d'une opposition entre deux forces, «forces represented by Dad and those typified by the doctor». Au fait, les quintuplées prennent leur distance vis-à-vis les associations nationalistes comme la FFCF et l'ACFEO:

Some of the wrangling over the destinies of the five of us is probably explicable in terms of nationalistic rivalries. Aggravating the feeling within our family was the question of whether we

⁹⁴ Tribunal du district de Nipissing, Juge Plouffe, ordre des comptes de tutelle, 19 mars 1942, cité dans Berton, p. 223.

were to be brought up as English or French Canadians [...]. Writs, resolutions in Parliament and investigations filled the air with the smoke of conflict. Even in the nursery we could feel the repercussions now⁹⁵.

La vérité de ces souvenirs ne se trouve pas dans l'exactitude des détails, mais dans l'impression laissée par les événements.

La victoire de leurs parents sur le médecin Dafoe ne fut pas pour les quintuplées une source de joie. Plutôt, elles eurent le sentiment que le gouvernement céda tout à Oliva Dionne, leur père:

The government did not risk conflict over us. Its solution to the problem of how we were to be raised was simply to let Dad have more and more of his own way, to the disadvantage and even discredit of the doctor⁹⁶.

À l'été de 1943, quelques mois avant le déménagement dans la «grande maison», le parti conservateur de l'Ontario, sous la direction de George Drew, avait défait les libéraux lors d'élections générales. À la première session de la nouvelle législature de l'Assemblée législative (février-avril 1944), le gouvernement fit adopter une loi qui mit fin à la tutelle.

De fait, surtout avec le départ de Dafoe au début de 1942, la tutelle prit effectivement fin, perdant ses aspects les plus odieux. Elle continuait son existence légale, toujours, mais les parents avaient désormais leur large mot à dire dans la surveillance de leurs enfants. Dafoe et Valin s'effacèrent, laissant Oliva Dionne prendre effectivement la direction de la tutelle, sauf pour les questions financières, qui restèrent sous la surveillance du proto-notaire de l'Ontario.

Élevées en dehors de leur famille pendant neuf ans, depuis toujours surveillées nuit et jour par des adultes, n'ayant que très rarement quitté leur enclos gardé par des

⁹⁵ Brough, pp. 87-88.

⁹⁶ Brough, p. 94.

policiers, ayant peu fréquenté d'autres enfants du même âge qu'elles, les quintuplées eurent du mal à s'intégrer au reste de la famille, comme elles l'ont elles-mêmes écrit et dit. Après neuf années d'éloignement, elles rejoignaient des parents, des frères et des sœurs qu'elles connaissaient mal. Car les savants experts qui, pendant des années, avaient régné en maîtres sur la pouponnière, y compris des spécialistes mondiaux de la psychologie du développement des enfants, n'avaient ni prévu ni préparé le retour des fillettes dans leur famille.

Ainsi, en 1943, ce n'est pas une, mais deux familles, qu'on tenta de réunir «sous un même toit». Les quintuplées eurent le douloureux sentiment d'être traitées en étrangères, en enfants adoptifs, alors même que le bien-être matériel de leur famille dépendait d'elles. Durant les années 1943-1952, toute la famille Dionne vécut donc «sous le même toit» tant demandé et si longtemps attendu, mais les quintuplées ont raconté par la suite qu'elles y avaient trouvé plus de chagrin que de bonheur. Ainsi, le fossé ne cessa de se creuser entre elles et le reste de leur famille. Il ne fut jamais comblé. À deux reprises, après leur départ, les quintuplées survivantes ont décrit (dans *We were five*, en 1965, avec James Brough, et dans *Secrets de famille*, en 1995, avec Jean-Yves Soucy) comment la réunion de famille n'engendra pas le climat de retrouvailles heureuses que décrivait parfois la presse, mais une période pénible, remplie pour elles d'amers souvenirs⁹⁷.

CONCLUSION

La rivalité Dionne-Dafoe dura dix ans, comme la Guerre de Troie. Mais, la bataille terminée, l'apparente victoire des parents s'avéra plutôt vide, ce que montra la suite des événements.

⁹⁷ Brough, *passim*; Soucy, *passim*.

L'ACFEO, par l'influence de ses membres et par son idéologie, fut en Ontario l'éminent porte-parole de l'idéologie dominante du Canada français. Dans sa vision du monde, la communauté canadienne-française de l'Ontario était *catholique et française*. Ainsi, les revendications du clergé, d'une part, et la lutte pour la langue d'enseignement, d'autre part, formèrent les deux lignes d'attaque de l'ACFEO contre le gouvernement et contre les experts, alors que l'avocat Henri Saint-Jacques engageait une bataille juridique.

Dans leur lutte contre la tutelle, Elzire et Oliva Dionne invoquèrent après 1938 l'argument nationaliste canadien-français. Cette argumentation leur apporta tout de suite une première victoire contre Dafoe, l'enseignement en français. Dans les années quarante, les Dionne jouèrent à nouveau cette carte, dans le contexte du grand affrontement qui se produisit au sujet de la conscription⁹⁸. La question des jumelles devint ainsi un enjeu dans ce conflit. À ce titre au moins, la lutte contre la tutelle des quintuplées représente un épisode dans l'histoire des relations ethniques au Canada. L'ACFEO et Oliva Dionne réussirent à faire de la tutelle des cinq petites Dionne, une «question nationale». À partir de 1941, aussi, certains membres du clergé catholique devinrent plus actifs, en se prononçant publiquement en faveur du droit des parents à élever leurs propres enfants.

⁹⁸ Au début de la Deuxième Guerre mondiale, en 1939 et en 1940, le gouvernement libéral de W.L.M. King avait promis à plusieurs reprises de ne pas recourir, comme en 1917, à la conscription militaire. En 1940, le gouvernement fédéral adopta la Loi sur la mobilisation des ressources nationales, qui permet l'enrôlement pour la défense du pays. À compter de 1941, le parti conservateur et plusieurs chefs de file du Canada anglais réclamèrent la conscription. Pour se faire libérer de ses engagements antérieurs, le gouvernement fédéral décida de tenir un plébiscite. Les débats furent féroces et la campagne créa une profonde division entre le Canada français, qui réclamait le respect des promesses faites par les Libéraux, et le Canada anglais, plus sympathique à un effort de guerre maximal. Le vote, en avril 1942, montra la polarisation des idées. Le gouvernement l'emporta au prix de graves divisions ethniques au pays.

Dans cette histoire complexe de la tutelle (1934-1944), plusieurs conflits se sont superposés.

Il y eut, d'abord, une lutte qui opposa les parents à divers *experts*, chacun voulant appliquer ses remèdes ou mener ses expériences afin d'élever les quintuplées selon ses théories, sans l'ingérence des parents. Parmi ces *experts*, il faut surtout nommer le docteur Allan Roy Dafoe, incarnant, malgré la médiocrité de ses propres études⁹⁹, le triomphe de la médecine moderne, mais aussi le docteur William Blatz, reconnu au pays comme un pédagogue progressiste de pointe, et, en troisième lieu, le docteur Alan Brown, directeur de l'hôpital pour Enfants malades[sic], de Toronto, vedette canadienne de la psychologie du développement de l'enfant, connu pour son rôle dans l'élaboration de l'aliment pour bébés, le *pablum*. L'influence de ces *experts* s'imposa surtout avant 1938. Par la suite, c'est davantage l'ACFEO qui prit en main le dossier de l'éducation, sous la direction du ministère de l'Éducation de l'Ontario, laissant Dafoe seul à se défendre dans les comptes de la fiducie et dans ses contrats personnels.

Un deuxième conflit, peut-être le plus évident, dressa, contre le gouvernement provincial, les parents qui menèrent un combat de dix ans pour retrouver la garde de leurs cinq filles. Ce conflit ne se manifesta pas toujours au grand jour, plusieurs des intervenants, associés au parti libéral, n'ayant de toute évidence pas intérêt à porter leurs disputes devant l'opinion publique. Ainsi, l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), représentée par un libéral influent d'Ottawa, Edmond Cloutier, qui était à la fois vice-président de l'Association, directeur général du journal *Le Droit* et membre actif du parti libéral, sur le point d'être nommé Imprimeur du Roi pour le Canada,

⁹⁹ «Il a échoué sa première année de lettres et a dû la doubler. Il a même failli échouer à l'examen oral final de l'école de médecine, ne réussissant pas à répondre à une question. On reconsidéra son cas et il reçut tout de même son diplôme.» Voir: Berton, *Les Jumelles Dionne...*, p. 34.

chercha des compromis pour ne pas susciter des embarras au gouvernement.

Un troisième conflit dressa l'un contre l'autre deux univers culturels. D'un côté se trouvaient les Dionne, une famille rurale modeste, traditionnelle, canadienne-française et catholique, n'ayant guère d'instruction, vivant dans des conditions matérielles médiocres, profitant peu des progrès de la vie moderne; de l'autre se trouvait la société urbaine, moderne, représentée par les autorités, politiques et scientifiques, toutes venues de Toronto, foyer d'une société anglaise, protestante, cultivée, instruite, se réclamant du prestige que représentaient les progrès de la science et de la médecine. Ces deux mondes se heurtèrent et, dans cette confrontation culturelle, le gouvernement se donna le beau rôle, du côté de la science, du progrès et du désintéressement. Mais on peut se demander si le gouvernement aurait montré le même courage et imposé une tutelle semblable si la famille des quintuplées avait été anglaise, protestante et avait vécu à Toronto.

Un aspect de cet affrontement culturel se manifesta clairement dans les chicanes du médecin Dafoe avec les employées canadiennes-françaises de la pouponnière, inévitablement jugées trop sympathiques à la cause des parents.

En intervenant dans la querelle autour de la tutelle des jumelles Dionne, l'ACFEO défendait des principes qu'elle soutenait depuis sa fondation en 1910: l'école catholique et française. L'enseignement à ces cinq jeunes fillettes soulevait aussi des questions de pédagogie. L'ACFEO, Arvisais, Cloutier, Plouffe, Saint-Jacques, tous parlaient d'une même voix pour proclamer des principes qui sont depuis longtemps défendus en Ontario français: l'importance d'acquérir une bonne connaissance du français avant d'apprendre une langue seconde, les dangers d'imposer

trop vite l'étude de la langue seconde, les périls de l'enseignement bilingue. Les hôtes de la pouponnière furent témoins de ces débats entre des unilingues anglais qui prétendaient juger de la qualité du français (Dafoe, Blatz, Amoss) et des élites franco-ontariennes soutenant que l'école, homogène, doit inculquer des valeurs et la langue française. C'est un autre aspect durable des relations entre les éducateurs français de la province et la majorité anglaise. C'est par ce biais que la bataille pour l'enseignement français à la pouponnière Dionne constitue un épisode significatif de l'histoire de l'école française et des relations ethniques en Ontario.

* L'auteur tient à remercier ses collègues de la Société Charlevoix qui ont lu son texte et proposé des façons de l'améliorer. Aussi, l'auteur veut remercier le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa et son personnel qui, comme toujours, ont rendu la consultation de leurs fonds d'archives facile et agréable. La même reconnaissance s'adresse au personnel dévoué des Archives publiques de l'Ontario, qui a aussi facilité les travaux de recherche.